

Résilience nationale

Mobiliser toutes les forces

Active, réserve, civils de la Défense, service national



ACTUALITÉS INTERNATIONALES

Allemagne : le retour du service militaire

FOCUS

Souveraineté : le contrôle de l'espace aérien

ASSOCIATIONS TERRITORIALES

AOR 53 : Challenge citoyen mémoriel dématérialisé



Contre vents et marées, notre mission : **LES PROTÉGER**

Depuis toujours, les forces de Défense savent qu'elles peuvent compter sur nous en toutes circonstances. Aujourd'hui, elles nous font confiance en santé comme en prévoyance.

Pour tout savoir sur les solutions mises en place dans votre activité de réserve, scannez ce QR code.



PRÉVOYANCE-RÉSERVISTE

www.groupe-uneo.fr

Suivez-nous sur :    

**REVUE
D’INFORMATION
ET DE LIAISON
DE L’UNION NATIONALE
DES OFFICIERS
DE RÉSERVE ET
DES ORGANISATIONS
DE RÉSERVISTES**
(4 numéros/an)

Le conseil d'administration de la Fédération nationale André Maginot (FNAM), dans sa séance du 16 octobre 2025, a prononcé l'admission de l'UNOR au sein de la Fédération sous l'appellation « Union nationale des officiers de réserve et des organisations de réservistes », affiliée à la Fédération nationale André Maginot sous le n° 310.

Administration-rédaction :

UNOR
GR 310
Fédération nationale
André Maginot
24 bis, boulevard Saint-
Germain
75005 Paris
unor.dg@orange.fr
Site internet :
https://unor-reserves.fr

Directeur de la publication :

MC (R) Jean-Philippe
Durrieu DuFaza
Président de l'UNOR

Rédacteur en chef :

Lionel Pétilion
redacteur.unor@orange.fr

Abonnements :

Publicité :
Délégué général de l'UNOR
Tél. : 01 43 47 40 16
Tél. : 07 85 11 46 67
unor.dg@orange.fr

Dépôt légal :

2^e trimestre 2026
N° CPPAP : 0519 G 84894

**Conception, réalisation
et impression :**

Imprimerie Decombat,
63118 Cébazat
I.S.S.N. n° 004.2242.

La rédaction n'est pas responsable des documents qui lui sont adressés et n'est en aucun cas tenue de les retourner. Si l'auteur souhaite être publié (texte et photos), il est impératif qu'il inscrive à la main la mention « bon pour publication ». Les textes sélectionnés ne donnent pas lieu à rétribution, et peuvent subir des modifications en vue d'une parution. Les textes publiés n'engagent que leurs auteurs.

SOMMAIRE

PHOTOS DE LA COUVERTURE :

© STOCK.ADOBE.COM ET © BUNDESWEHR

4 Éditorial

- Par le médecin en chef (R)
Jean-Philippe Durrieu DuFaza,
président national de l'UNOR

6 Actualités

- La Fondation Armée de Terre
- Qu'est-ce que "l'état d'alerte de sécurité nationale" ?
- La colonel Sophie Adenot dans l'espace
- La transmission de la mémoire

10 Actualités internationales

- L'Allemagne renoue avec le service militaire

12 Focus

- Le contrôle de l'espace aérien

31 CIOR

- Réservistes de l'OTAN à Dijon

32 Associations territoriales

- Le mot du colonel (R) Philippe Lataste, 1^{er} vice-président
- AOR 53 : Challenge citoyen mémoriel dématérialisé
- UNOR Est : un Poilu oublié honoré à Verdun

36 Culture / Lu pour vous

- Le Service historique de la Défense, sentinelle de la mémoire militaire
- Lu pour vous

46 Patrimoine

- Le protocole Culture-Défense

48 Publications officielles

15 Dossier

RÉSILIENCE NATIONALE : mobiliser toutes les forces

- L'hybridation des effectifs
- De la Journée de mobilisation au service national volontaire
- Le pilotage de la réserve en reconstruction
- ROC n'est pas assez solide
- Retraite : des trimestres bonus ?



ACTIVITÉS

2^e TRIMESTRE 2026

L'AGENDA DU PRÉSIDENT NATIONAL DE L'UNOR

03

MARS

17-18-19 mars

Module de médecine militaire au 1^{er} RTP à Toulouse.
Gala des 10 ans des formations universitaires Occitanie SSA à Toulouse.
Signature d'une convention Centre de réponse à la catastrophe (CRC) et SSA.

20 mars

Concert « Sentinelles d'un soir », organisé par le Gouverneur militaire de Paris.

20 - 21 mars

AG UNOR et AG ASUNOR à l'École militaire à Paris.

28 mars

Réunion UNOR-FNAM avec le GB (2S) Peter.

04

AVRIL

2-3 avril

Journées RUDE (Rencontres Université Défense Entreprises) à Lyon.

05

MAI

17 mai

Rencontre avec le Père Yannick Lallemand à Castelnaudary.

25 mai

Rencontre avec le GCA Le Segretain du Patis, DIAR, à Paris.

28 mai

Rencontre avec le GB (2S) de Crevoisier, chargé de mission au MINARM.
Rencontre avec la Garde nationale : GDI Poisbeau et GB de Boisanger.
Rencontre entreprises BITD.

29 mai

Signature AGPM Klesia : M. Noël, GA (2S) Bellot des Minières, FNAM.
Remise des prix littéraires de l'UNOR au Sénat.
Signature convention CIDAN, Mme Hostalier au Sénat.

06

JUIN

2 juin

Signature convention avec UNION-IHED (Mme de la Robertie), FNAM.

2-4 juin

Formation OAR Armée de terre et SSA.
Rencontre ESORSEM (COL Chamberland).

5 juin

Journées nationales de formation du SSA à l'École de santé des armées Lyon Bron.

8 juin

Cocktail des associations UNOR Occ-MP-AOR31 à Toulouse.
Signature convention Fédération ATLAS (Mme Moreau).



MÉDECIN EN CHEF (R) JEAN-PHILIPPE DURRIEU DUFAZA

PRÉSIDENT NATIONAL DE L'UNION NATIONALE DES OFFICIERS DE RÉSERVE ET DES ORGANISATIONS DE RÉSERVISTES

ON AURA BESOIN DE TOUT LE MONDE

Pendant plusieurs décennies, notre pays a vécu dans la conviction que les grandes menaces qui avaient marqué le XX^e siècle appartenaient désormais à l'Histoire. La chute du mur de Berlin semblait avoir ouvert une parenthèse de stabilité durable. Cette parenthèse se referme sous nos yeux.

Les conflits de haute intensité sont de retour sur notre continent. Les attaques informationnelles visent nos démocraties. Les équilibres stratégiques se fragilisent. Une menace que beaucoup croyaient reléguée au passé se rapproche désormais de notre horizon.

Nous pouvons être surpris par cette évolution du monde. Nous n'avons pas le droit de ne pas y être préparés. Car si les années qui viennent nous enseignent une chose, c'est bien celle-ci : aucune nation ne traverse seule les grandes épreuves. La résilience ne se décrète pas dans l'urgence. Elle se construit dans la durée. Elle naît de la confiance, de la connaissance mutuelle et de la capacité à agir ensemble avant d'avoir à combattre ensemble.

C'est précisément la mission que porte l'UNOR.

Depuis plus d'un siècle, notre Union rassemble les officiers de réserve et les organisations de réservistes au service de la France. Reconnue d'utilité publique, liée au ministère des Armées par des conventions pluriannuelles d'objectifs, partenaire de la Garde nationale, l'UNOR dispose aujourd'hui d'une légitimité pleinement reconnue et d'une responsabilité particulière dans le renforcement du lien entre la Nation et ses armées.

Cette responsabilité, nous l'exerçons en cultivant une force essentielle : la transversalité.



Nos partenariats avec la Fédération nationale André Maginot, le CIDAN, l'Union-IHEDN, la Fédération ATLAS, l'ANOCR, l'ASUNOR, ainsi qu'avec nos partenaires mutualistes, assurantiels et institutionnels, illustrent cette conviction profonde : la cohésion nationale est toujours le résultat d'une volonté collective.

Elle se construit par la rencontre des énergies, des compétences et des engagements.

L'UNOR n'a pas vocation à être une organisation parmi d'autres. Elle doit devenir davantage encore : la plateforme de référence où se rencontrent celles et ceux qui veulent comprendre, préparer et servir.

Servir dans les armées d'active ou dans la réserve. Servir demain dans les dispositifs nationaux qui renforceront notre résilience. Servir dans les entreprises, les collectivités, les associations ou les fonctions duales qui permettront à la Nation de tenir dans l'épreuve.

Car la défense de la France ne repose pas uniquement sur ses capacités militaires. Elle repose aussi sur la solidité de son corps social, sur la vitalité de son économie, sur la force de ses institutions et sur

l'engagement de ses citoyens. Les réservistes connaissent mieux que quiconque cette réalité. Citoyens dans leur vie quotidienne, militaires par engagement, ils vivent au carrefour de ces deux mondes. Ils comprennent les attentes de nos armées comme les réalités de notre société. Ils constituent naturellement un trait d'union entre la défense et la Nation.

C'est pourquoi nous devons promouvoir ce que l'on pourrait appeler un véritable "esprit treillis" : non pas une militarisation de la société, mais une culture de responsabilité, d'engagement, de solidarité et de service.

Une disposition d'esprit qui prépare chacun à prendre sa part lorsque l'intérêt supérieur du pays l'exige.

Notre histoire nous enseigne que, dans les moments décisifs, la France a toujours trouvé en elle-même des ressources qu'elle ne soupçonnait plus. Cette capacité à faire nation demeure notre plus grande force. Elle est le socle de notre résilience. Elle est aussi l'une de nos plus crédibles dissuasions face à ceux qui voudraient affaiblir nos démocraties.

Fière de son histoire, forte de sa légitimité retrouvée et résolument tournée vers l'avenir, l'UNOR doit être l'un des moteurs de cet élan national.

Le temps est venu de nous retrouver, de nous préparer et de nous organiser. Parce que les défis qui s'annoncent exigeront davantage que des moyens : ils exigeront une volonté collective.

Et parce que, le jour où la Nation aura besoin de ses forces vives, une évidence s'imposera à tous : nous aurons besoin de tout le monde et l'UNOR saura tenir sa place. ■

LE CONTINGENT des médailles de la Sécurité intérieure attribuables pour l'année 2026, hors promotion exceptionnelle, s'élève à 5 000. Un chiffre en baisse par rapport aux deux années précédentes (7 000 en 2025 et 11 200 en 2024), selon *L'Essor de la gendarmerie*.

ROS, berger allemand 132^e régiment d'infanterie cy-notechne, a été décoré de la croix de la Valeur militaire avec étoile de bronze. Il était aux côtés du caporal-chef Anicet Girardin du 132^e RIC mort à la suite de ses blessures dans une embuscade au Liban le 18 avril. Ros a été formé à la détection d'explosifs.

D'UNE JNR À UNE AUTRE

La JNR, Journée nationale de la résilience, est une nouvelle « initiative gouvernementale qui vise à diffuser la culture du risque et de la résilience auprès de l'ensemble des publics. Elle se déroule tout au long de l'année avec un point d'orgue le 13 octobre, en cohérence avec la Journée internationale pour la réduction des risques de catastrophes de l'Organisation des Nations unies. »

À ne pas confondre donc avec la JNR, Journée nationale de la Résistance qui a lieu le 27 mai (date anniversaire de la première réunion du Conseil national de la Résistance présidée par Jean Moulin, en 1943), et bien entendu, les JNR, Journées nationales des réservistes, qui « mettent à l'honneur l'engagement et la diversité des réservistes sur tout le territoire » !

ACTUALITÉS

ENGAGEMENT, SOLIDARITÉ, COHÉSION

LA FONDATION ARMÉE DE TERRE

Lancée le 21 mai dernier, la Fondation Armée de Terre « organisera et financera des projets concrets au profit de la jeunesse, de la solidarité et du patrimoine ».



La Fondation armée de Terre voit le jour », a annoncé le chef d'État-major de l'armée de terre, le général d'armée Pierre Schill sur son compte X (ex-Twitter), le 22 mai dernier.

« Elle a vocation à promouvoir et valoriser l'esprit d'engagement, de solidarité et de cohésion au sein de la société française. »

Cette fondation créée fin 2025 et reconnue d'utilité publique^[1] est réputée « indépendante » selon le CEMAT. Elle est présidée par Philippe Brassac, ex-dirigeant du Crédit Agricole. Cette fondation se veut « au service de l'esprit de défense et de la cohésion nationale ». Elle « organisera et financera des projets concrets au profit de la jeunesse, de la solidarité et du patrimoine ».

AUPRÈS DE LA JEUNESSE

Si cette fondation a officiellement été lancée en mai, elle existe concrètement depuis fin 2025. À cette date, le général Pierre Schill indiquait dans un Post LinkedIn^[2] que « la Fondation Armée de Terre a vocation à fédérer et amplifier les actions menées au profit de la communauté Terre. » Il précisait aussi les trois domaines d'intervention prioritaires qui guideront son action :

- Engagement auprès de la jeunesse, notamment la plus vulnérable, en soutenant « des dispositifs éducatifs et sociaux pour les 12-18 ans en situation de décrochage scolaire » et en fa-



vorisant « l'insertion professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans par la transmission des savoir-faire et des savoir-être propres aux armées ».

- Engagement auprès de ceux qui servent et de ceux qui ont servi au travers d'un « partenariat associatif dy-

namique ». La Fondation « accompagnera les militaires et leurs familles, les blessés ainsi que les proches des morts et disparus en service. »

- Engagement pour notre patrimoine commun en contribuant « à préserver et valoriser le patrimoine de l'armée de Terre, en le rendant accessible aux jeunes générations ».

11 MILLIONS D'EUROS

La Fondation est dotée « d'une somme de onze millions d'euros apportée en numéraire dans les conditions suivantes » :

- trois millions d'euros par l'État (ministère des Armées et des Anciens combattants) ;
- deux millions d'euros par la mutuelle dénommée Mutuelle épargne retraite prévoyance CARAC ;
- deux millions d'euros par l'association reconnue d'intérêt public dénommée Fédération nationale André Maginot ;
- deux millions d'euros par l'association reconnue d'utilité publique dénommée Union des blessés de la face et de la tête ;
- deux millions d'euros par la société dénommée AGPM Vie. ■

^[1] Décret du 5 décembre 2025 portant reconnaissance de la fondation dite Fondation Armée de Terre comme établissement d'utilité publique. ^[2] LinkedIn, novembre 2025.

ACTUALITÉS

SÉCURITÉ NATIONALE

ÉTAT D'ALERTE

Que prévoit le nouvel "état d'alerte de sécurité nationale" voté en mai dernier ?

Comme le résume le Conseil d'État^[1], « le projet de loi prévoit la création d'un nouveau régime juridique d'application exceptionnelle, appelé «état d'alerte de sécurité nationale», activable sur tout ou partie du territoire national par décret en conseil des ministres en cas de menace grave et actuelle pesant sur la sécurité nationale, notamment la continuité des activités essentielles à la vie de la Nation et la protection de la population, ou de nature à justifier la mise en œuvre des engagements internationaux de l'État en matière de défense ou, enfin, de nature à justifier le déploiement à bref délai, sur le territoire national, des forces armées françaises ou alliées en vue de leur mise en condition ou de leur emploi. »

DÉROGER AU DROIT COMMUN

Ce régime juridique exceptionnel donne la possibilité aux « autorités administratives de déroger au droit commun dans divers domaines afin de faire face plus rapidement, d'une part aux besoins d'un engagement militaire majeur français, voire allié, d'autre part à la menace de rétroactions agressives sur le territoire national. »

Dès lors, « les autorités administratives pourraient déroger aux normes réglementaires, nationales et locales, dans la limite des compétences qu'elles exercent en matière de défense, dans des domaines limitativement énumérés : sécurité des activités d'importance vitale ; urbanisme et environnement ; pour les seuls emplois relevant du service de sécurité nationale, le temps de travail et la protection en matière de santé et de sécurité au travail ; sécurité des approvisionnements et contrôle des exportations de produits stratégiques ; transports ; communications électroniques. »



© DR

LES RÉSEAUX DE RADIOCOMMUNICATION

Par ailleurs, il est aussi prévu « l'obligation pour les exploitants de réseaux de radiocommunication mobiles de transmettre au Gouvernement des données interopérables relatives à la

couverture du territoire par les réseaux de communications électroniques mobiles. Cette obligation permanente serait inscrite dans le code des postes et communications électroniques, et dans le code de la défense pour la durée de l'état d'alerte de sécurité nationale. » ■



L'ARMÉE DE L'AIR et de l'Espace a expérimenté avec succès le poser d'un avion A400M Atlas sur la banquise arctique, au nord du Groenland.

LA FORCE OPÉRATIONNELLE TERRESTRE (FOT) de l'armée de terre française est composée de 77 000 combattants. Les effectifs de l'AdT s'élève à 128 000 militaires, 29 000 réservistes et 8 200 civils.

LA MÉDAILLE d'honneur de l'Engagement ultramarin, créée en 2022, est désormais susceptible d'être décernée avec agrafe, en vue de distinguer la participation à un événement ponctuel (décret n° 2026-9 du 8 janvier 2026).

LA MARINE a réceptionné le dernier Atlantique 2 (ATL2) modernisé au standard 6. La modernisation de ces avions permettra de rester opérationnel après 2030 grâce à l'amélioration des capacités à traiter les menaces tant sous-marine que de surface.

GUYANE : le tribunal judiciaire de Cayenne a condamné en mai sept soldats du 9^e régiment d'infanterie de marine à des peines allant jusqu'à un an de prison ferme pour des extorsions et des vols sur un site d'orpaillage illégal.

LES 250 ANS des écoles royales et militaires ont été célébrés au Prytanée national militaire de La Flèche (Sarthe) en présence de l'animateur Stéphane Bern, lui-même propriétaire du Collège royal et militaire de Thiron-Gardais (28).

^[1] Conseil d'État : Avis sur un projet de loi actualisant la programmation militaire pour les années 2024 à 2030 (legifrance.gouv.fr)

IN MEMORIAM

- Le sergent-chef **Florian Montorio**, 40 ans, du 17^e régiment du génie parachutiste de Montauban, a été tué le 18 avril au Sud-Liban lors d'une embuscade contre la Force intérimaire des Nations unies au Liban (FINUL).
- Le caporal-chef **Anicet Girardin**, 31 ans, chef d'équipe cynotechnique au 132^e régiment d'infanterie cynotechnique de Suippes, grièvement blessé dans la même embuscade que le SCH Montorio, est décédé le 21 avril des suites de ses blessures.

L'UNOR adresse ses sincères condoléances aux familles et aux proches.

LA DGA a intégré en janvier le Comité directeur de la Garde nationale qui contribue à la définition des politiques conduites au titre de la réserve en termes de recrutement, d'attractivité, de développement de partenariats et de communication.

LE MINARM a annoncé la création d'un Laboratoire Robotique et IA de Défense (LARIAD), fruit d'une coopération entre l'Agence ministérielle pour l'intelligence artificielle de Défense (AMIAD) et l'Unité d'informatique et d'ingénierie des systèmes [U2IS] de l'École nationale supérieure de techniques avancées (ENSTA).

LE 17^e BAROMÈTRE de la confiance politique, réalisé début février par OpinionWay pour le Centre de recherches politiques de Sciences Po (CEVIPOF) révèle les niveaux de confiance des Français pour la gendarmerie (77% / +2 pts/2025), l'armée (75% / +1 pts/2025) et la police (73% / +1 pts/2025).

ANCIENS COMBATTANTS : selon le rapport Cour des comptes publié en février, le nombre exact d'anciens combattants n'est pas connu avec précision, ce qui expose l'ONaCVG à un risque de versement indu d'allocations, notamment à l'étranger. Estimé à 2,1 millions en 2020, il devrait passer à 900 000 en 2033 et se stabiliser autour de 500 000 en 2050.

JO D'HIVER : 15 des 23 médailles françaises aux JO de Milan-Cortina (Italie) ont été remportées par des sportifs de la défense sous statut militaire.

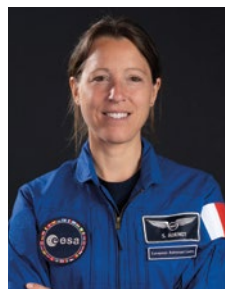
ACTUALITÉS

ESPACE

SOPHIE ADENOT MET L'AAE À L'HONNEUR

Formée au sein de l'armée de l'air et de l'espace (AAE), la colonelle Sophie Adenot séjourne depuis février, et pour neuf mois, à bord de l'ISS, la station spatiale internationale.

Ingénieur en aérospatiale, pilote d'hélicoptère dans l'armée de l'air et de l'espace, pilote d'essai, la colonelle Sophie Adenot a décollé à bord de SpaceX Crew-12, le 13 février 2026, pour rejoindre l'ISS, la station spatiale internationale. Dans le cadre de la mission epsilon et des neuf mois passés à bord, elle mènera près de 200 expériences scientifiques.



© ESA/A. Conigli

La colonelle Sophie Adenot est le onzième spationaute français.

PLUS DE 3 000 HEURES DE VOL À SON ACTIF

Sophie Adenot a été sélectionnée comme astronaute de carrière à l'Agence spatiale européenne (ESA) en novembre 2022. Sa formation a débuté en avril 2023. Elle a obtenu sa certification d'astronaute le 22 avril 2024, ce qui la rendait éligible à des missions spatiales. En mai 2024, elle a été assignée à sa première mission de longue durée à bord de l'ISS, une nouvelle étape dans sa carrière. De 2008 et 2012, elle a en effet « servi à Cazaux en tant que pilote dans l'escadron spécialisé dans les missions de SAR (Search and Rescue) et CSAR (Combat Search and Rescue). Elle a participé, pendant cette période, à de nombreuses missions opérationnelles », signale la biographie de Sophie Adenot sur le site Internet de l'ESA. « Elle a ensuite rejoint l'escadron de transport des autorités gouvernementales, à Villacoublay, en tant que commandant de bord puis chef de mission de 2012 à 2017. Entre 2019 et 2022, après sa formation de pi-

lote d'essai auprès de l'ETPS^[1], Sophie Adenot a servi en tant que pilote d'essai au sein de la Direction générale de l'armement (DGA), au centre d'essais de Cazaux. Elle a effectué plus de 3 000 heures de vol sur plus de 22 types d'hélicoptères différents. »

SES 10 ILLUSTRÉS PRÉDÉCESSEURS

La colonelle Sophie Adenot succède à d'autres spationautes français ressortissants eux aussi de l'armée de l'air et de l'espace : les pilotes de chasse Jean-Loup Chrétien (missions en 1982, 1989, 1997) qui fut le premier Français dans l'espace, Patrick Baudry (1985), Michel Tognini (1992, 1999) ; les pilotes d'essai Jean-Pierre Haigneré (1993, 1999), Léopold Eyharts (1998, 2008) également pilote de chasse, et Philippe Perrin (2002). Un autre militaire, Jean-François Clervoy était quant à lui ingénieur de l'armement (1994, 1997, 1999). Les spationautes français civils étaient Jean-Jacques Favier, chercheur, docteur en physique (1996) et Claudie Haigneré, médecin, docteur en neurosciences (1996, 2001), première Française dans l'espace. Le dernier Français à avoir séjourné dans l'espace en 2016 et 2021, est l'ingénieur en aérospatiale Thomas Pesquet, également colonel dans la réserve opérationnelle de l'armée de l'air et de l'espace. ■

^[1] Empire Test Pilot School, l'école des pilotes d'essai du Royaume-Uni.

ACTUALITÉS

LIEN ARMÉE-NATION

LA TRANSMISSION DE LA MÉMOIRE

Une convention tripartite a été signée par deux ministères et la FNAM afin de croiser les actions mémorielles et l'éducation à la défense.

Le ministère de l'Éducation nationale, le ministère des Armées et des Anciens combattants, ainsi que la Fédération nationale André Maginot (FNAM) ont signé le 18 février 2026, une convention-cadre pour trois ans afin de « *renforcer et structurer leur coopération en faveur de la transmission de la mémoire combattante, de l'histoire des conflits contemporains, de l'engagement civique et de l'éducation à la défense* ».

SOUTENIR DES PROJETS

« À l'heure où disparaissent les derniers témoins des grands conflits du XX^e siècle, indique le communiqué de presse du Gouvernement, la transmission de la mémoire est un impératif civique. » Cette convention vise à :

- « soutenir les projets pédagogiques liés à l'histoire et aux mémoires des conflits contemporains ;
- renforcer l'éducation à la défense et l'engagement des jeunes ;
- favoriser l'accès aux lieux de mémoire, nécropoles nationales et musées ;
- inscrire ces actions dans les parcours citoyens et d'éducation artistique et culturelle. »

Au travers de cette convention, le ministère de l'Éducation nationale encouragera les « voyages et sorties scolaires mémoriels, les classes de défense et dispositifs assimilés, les cadets de la défense, les projets d'éducation artistique et culturelle en lien avec la mémoire et la valorisation de l'engagement des élèves et des enseignants. »

La contribution de la FNAM permettra à de nombreux élèves de participer à des voyages et à des actions mémoriels ainsi qu'à son Prix



Oradour-sur-Glane, village martyr. Sa population fut massacrée par la division SS Das Reich le 10 juin 1944 et le village détruit.

de la mémoire et du civisme. En outre, la Fédération financera à hauteur de 20 000 € par an un séminaire national de formation continue consacré à la transmission mémorielle ou à l'éducation à la défense.

Alice Rufo, ministre déléguée auprès du ministre des Armées et des Anciens combattants, a rappelé que cette signature affirme « une conviction commune », à savoir : « transmettre l'histoire et être passeur de la mémoire entre les générations », mais aussi « éveiller les consciences, contribuer à former des citoyens libres, responsables et engagés et œuvrer à renforcer le lien Armée-Nation. » ■

L'EXERCICE ORION 26 a été perturbé par la tempête Nils (11-12 février). Plusieurs séquences ont dû être annulées pour des raisons de sécurité à cause des vents dépassant 160 km/h.

LE CND, Commissariat au numérique de défense, créé le 1^{er} septembre 2025, rassemble plus de 6 500 collaborateurs, dont 55% de militaires et de 45% civils. Il doit encore augmenter ses effectifs de 5% par an jusqu'en 2030.

LE SNA, sous-marin nucléaire d'attaque *De Grasse* a débuté ses essais à la mer qui « ont pour objectif de vérifier, de manière progressive, l'ensemble des capacités techniques et opérationnelles » avant une livraison prévue d'ici à la fin de l'année 2026. Le *De Grasse* est le 4^e SNA du programme *Barracuda*.

LA MRV-DSI

Au 31 décembre 2024, on dénombrait l'attribution de 14 711 médailles des réservistes volontaires de défense et de sécurité intérieure (MRV-DSI) : 14 086 avec l'agrafe "Garde nationale", 617 avec l'agrafe "Réserve citoyenne" et 8 avec l'agrafe "Partenaire de la Garde nationale".

À noter que depuis le décret n° 2024-829 du 16 juillet 2024 modifiant le décret 2019-688 du 1^{er} juillet 2019 relatif à la MRV-DSI, cette médaille peut également être décernée aux réservistes opérationnels de la police nationale. Toutefois, la direction de la police n'a pas encore attribué de MRV-DSI dans l'attente de la modification de ce décret.

ÉTATS-UNIS : Lors du 50^e Concours culinaire international (*Joint Culinary Training Event – JCTE*) organisé à Fort Lee (Virginie) par l'*US Army*, entre le 27 février et le 4 mars, les militaires français se sont une nouvelle fois illustrés en remportant six médailles au cours de la compétition.

LE CANADA a annoncé viser que 70 % des achats de défense soient faits localement afin « *de soutenir la croissance économique canadienne* ». Les États-Unis considérés comme « *partenaire commercial n° 1* » resteront quant à eux le fournisseur étranger prioritaire.

ROYAUME-UNI : le chef d'État-major des armées, l'Air Chief Marshal Richard Knighton a indiqué début janvier au Parlement que les forces armées britanniques n'étaient pas prêtes pour un conflit à grande échelle. Il a plaidé pour une modernisation et un effort budgétaire.

TUER RAPPORTE DES POINTS

Selon une information rapportée fin 2025 par l'Agence France Presse (AFP), le ministère ukrainien de la Transformation numérique supervise une plateforme appelée « *Brave1* ». Comme dans un jeu vidéo, les droïdes qui éliminent le plus de cibles gagnent des points et permettent ainsi à leur brigade de se réapprovisionner en armes sur cette plateforme pour reconstituer leurs stocks. Mais ce n'est pas un jeu et les cibles qui rapportent le plus de points sont les fantassins !

ACTUALITÉS INTERNATIONALES

WEHRDIENST

L'ALLEMAGNE RENOUVE AVEC LE SERVICE MILITAIRE

En Allemagne, la réglementation pour le nouveau service militaire s'applique depuis le 1^{er} janvier 2026. Basé sur le volontariat, il s'adresse aux jeunes garçons dès l'âge de 18 ans.

Adopté fin août 2025, le projet de loi instaurant un service militaire moderne est entré en vigueur au début de l'année 2026. Désormais, les jeunes Allemands qui le souhaitent peuvent de nouveau « faire leur service ».

Il ne s'agit pas de la réactivation de la conscription générale suspendue en 2011, mais d'un nouveau service militaire basé sur le volontariat : *Freiwilligen Wehrdienst Leistenden* (FWDL). « *Cela signifie que si vous ne voulez pas rejoindre la Bundeswehr, vous n'avez pas à le faire* », précise d'emblée le site Internet de l'armée nationale de la République fédérale d'Allemagne, la *Bundeswehr*. Pourquoi ce revirement 15 ans après ? « *La Bundeswehr a besoin de soldats et de réservistes plus actifs. Avec le nouveau service militaire, cet objectif peut être atteint sans conscription. Le modèle de la Bundeswehr offre à tous ceux qui veulent travailler pour la sécurité de l'Allemagne une formation militaire exigeante et instructive, avec un salaire approprié, et éventuellement la possibilité d'entreprendre une carrière professionnelle à long terme dans les forces armées allemandes.* »



BUNDESWEHR

© DR

DU QUESTIONNAIRE AU PREMIER DÉPART

Selon les chiffres avancés par la *Bundeswehr* environ 650 000 jeunes (hommes et femmes) franchissent le cap des 18 ans chaque année. Chacun d'eux recevra un questionnaire en ligne auquel tous les garçons sont obligés de « *répondre honnêtement* », les filles étant exemptées.

Ce questionnaire traite de deux points en particulier : l'intérêt pour le service militaire et les disponibilités, ainsi que l'aptitude médicale de base.

12 MOIS ET PLUS...

Les jeunes du service militaire volontaire peuvent aussi s'engager pour une période de 12 mois. Ils ont alors le statut de « *soldat temporaire* ». Ils peuvent gravir les échelons hiérarchiques et leur solde mensuelle s'élève alors à 2 700 euros brut minimum. Ils bénéficient en outre d'une subvention allant jusqu'à 3 500 euros pour passer le permis auto et jusqu'à 5 000 euros pour le permis poids-lourds.

« Les soldats [ndlr : du service militaire volontaire] peuvent voyager gratuitement en uniforme à travers l'Allemagne, même pendant leur temps libre. »

[www.bundeswehr.de]

« Les données du personnel du service militaire sont traitées et tenues à jour par la Bundeswehr afin d'assurer l'accessibilité. »

[www.bundeswehr.de]

DEVENIR LA PREMIÈRE PUISSANCE MILITAIRE EN EUROPE

À l'occasion de la 62^e Conférence de sécurité à Munich (13 février 2026), le chancelier allemand Friedrich Merz a affirmé vouloir faire de la « Bundeswehr, l'armée conventionnelle la plus puissante d'Europe le plus rapidement possible ».

Pour y parvenir, l'Allemagne s'est tout d'abord fixé de consacrer 3,5 % de son PIB à sa Défense d'ici à 2029, contre 2,4 % en 2025. Le pays deviendrait ainsi, de loin, celui dont le budget pour la défense est le plus ambitieux en Europe avec 153 Mds €. Elle projette ensuite d'augmenter ses effectifs, notamment via le nouveau service militaire volontaire et la réserve. Actuellement, la Bundeswehr compte environ 180 000 militaires d'active et quelques 49 000 réservistes. Le ministère de la Défense vise d'ici à 2035, environ 260 000 militaires d'active et de 200 000 réservistes.

Sources : allemagneenfrance.diplo.de et bundeswehr.de

Tous les jeunes garçons qui se portent volontaires pour le nouveau service militaire et qui semblent aptes médicalement, sont ensuite contrôlés afin de vérifier leur aptitude sanitaire, physique, psychique et mentale.

« Tous ceux qui réussissent les tests peuvent exprimer leurs souhaits » pour rejoindre les forces en fonction de la zone géographique de leur résidence ou de leur choix pour une unité.

SIX À ONZE MOIS

« Le personnel du service militaire passe au moins six mois dans la force, ajoute la Bundeswehr qui précise que « ce temps est nécessaire pour assurer une formation militaire

adéquate » avec un accent particulier sur la sécurité intérieure : garder et protéger les bâtiments importants ou les terrains contre le sabotage. De quoi constituer « une base solide pour une utilisation ultérieure dans la réserve », poursuit la Bundeswehr.

Pendant cette période sous les drapeaux, le jeune soldat perçoit une solde mensuelle de 2 600 euros.

À noter que le service peut aller jusqu'à onze mois pour les jeunes dont le statut relève du service militaire volontaire civique spécial.

ACQUÉRIR DES COMPÉTENCES

Si la Bundeswehr apprend aux jeunes volontaires à utiliser tous types d'armes, elle leur enseigne aussi l'endurance, la rusticité ou bien encore la topo et les premiers soins. Ils découvrent aussi « les aspects fondamentaux du droit de l'État et du droit international. » Autant de compétences « obligatoires pour les soldats et une condition préalable importante pour une utilisation ultérieure dans la réserve »^[1], insiste une fois encore la Bundeswehr. ■

Source : www.bundeswehr.de



AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE

Dans le cadre de la loi encadrant le retour du service militaire sur la base du volontariat, entrée en vigueur le 1^{er} janvier, les « hommes âgés de 17 ans révolus doivent obtenir une autorisation du centre de carrière compétent de la Bundeswehr s'ils souhaitent quitter la République fédérale d'Allemagne pour une durée supérieure à trois mois ». Une mesure restée discrète lors des discussions, puis révélée par les médias courant avril seulement.

AUSTRALIE : la lieutenant-générale Susan Coyle est devenue en avril la première femme à commander l'armée de terre du pays. Elle a servi en Afghanistan et au Moyen-Orient.

EN SUISSE, après 150 ans d'existence physique, le livret de service (équivalent du livret militaire français) est devenu numérique le 1^{er} juin.

LE PENTAGONE a annoncé début mai le retrait de 5 000 soldats américains d'Allemagne d'ici à un an, soit environ 15% des quelque 36 000 militaires américains stationnés en Allemagne.

LA CORÉE DU NORD a inauguré fin avril un Musée des opérations militaires étrangères situé dans sa capitale, Pyongyang. Les visiteurs pourront y découvrir notamment un char américain Abrams M1A1, un char allemand Leopard 2A4, un blindé de reconnaissance-feu français AMX-10RC ou bien encore un véhicule de transport de troupes VAB français. Tous ces engins proviennent du champ de bataille ukrainien.

JAPON : le budget de la défense est en hausse pour la 14^e année consécutive. Les dépenses atteignent 49 M € en 2026.

ALLEMAGNE : un contrat d'environ 1 Md € a été passé par la Bundeswehr pour la fourniture de 100 000 jumelles de vision nocturne.

ROYAUME-UNI : Dan Jarvis, ancien officier parachutiste, est le nouveau ministre de la Défense.

^[1] Association des réservistes de la Bundeswehr allemande (VdRBw) : www.reservistenverband.de

SOUVERAINETÉ

LE CONTRÔLE DE L'ESPACE AÉRIEN

Dans un contexte de tensions géopolitiques et d'avancées technologiques, la gestion de l'espace aérien est plus que jamais un défi.

Un nouvel accord-cadre Défense-Transports a été conclu entre le ministère des Armées et celui des Transports. Il fixe pour 2026-2030 « des orientations communes pour concilier sécurité nationale, performance civile et transformations technologiques », indique le ministère des Armées.

Cet accord a pour objectif de « concilier les besoins croissants des armées et du trafic civil dans un contexte de tensions internationales accrues et de forte augmentation du trafic aérien. »

En effet, il est aujourd'hui devenu primordial de concilier encore plus qu'auparavant les besoins en espace aérien en forte augmentation alors que les ressources restent contraintes, que les menaces hybrides (drone, guerre électronique) sont plus prégnantes, que le développement des activités spatiales et suborbitales est croissant, et que les crises internationales sont de plus en plus menaçantes.

« L'espace aérien devient un enjeu direct de défense nationale », poursuit le

ministère des Armées. D'autant plus que désormais, l'espace aérien s'étend « de la très basse altitude jusqu'aux opérations proches du spatial ».

PARTAGER, PLANIFIER, ORGANISER

Ce nouvel accord vise donc à garantir la sécurité et la souveraineté par une « protection de l'espace aérien national, le maintien de la capacité d'intervention des forces et la préparation aux situations de crise ou de conflit. » Il permet d'optimiser l'espace aérien en conciliant les usages civils (« assurer la performance du trafic aérien civil ») et militaires (« préserver la liberté d'action des forces armées »).

Cet accord permettra le « partage en temps réel des informations, la planification conjointe des activités (ndlr : civil et militaires), l'organisation des exercices et des opérations. »

Cette coordination reposant notamment sur l'action conjointe de la DGAC (Direction générale de l'aviation civile) et de la DSAé (Direction de la sécurité aéronau-



© Capture écran de l'application Flightradar24

Plusieurs applications permettent de suivre les vols en direct, l'occasion de se rendre compte de l'encombrement de l'espace aérien.

tique d'État) offre « un levier de souveraineté et d'influence dans un domaine aéronautique où la France est une référence mondiale », dit encore le MINARM.

^[1] Le bloc d'espace aérien fonctionnel (en anglais : *Functional Airspace Block Europe Central (FABEC)* : les FAB (*Functional Airspace Block*) constituent un volume d'espace aérien défini en fonction des besoins du trafic aérien et non en fonction des frontières des États.

^[2] Le programme SESAR (en anglais : *Single European Sky ATM Research*, pour *Single European Sky Air Traffic Management Research*) est le nom du programme visant à fournir à l'Europe des systèmes performants de gestion du trafic aérien afin de moderniser les systèmes actuels. Le programme SESAR est le pilier technologique du programme Ciel unique européen ou SES (*Single European Sky*).



© devenir-aviateur.gouv.fr

Contrôleur aérien de l'armée de l'air et de l'espace.

Le ministère précise aussi que « la gestion de l'espace aérien s'inscrit dans un cadre européen : participation au projet

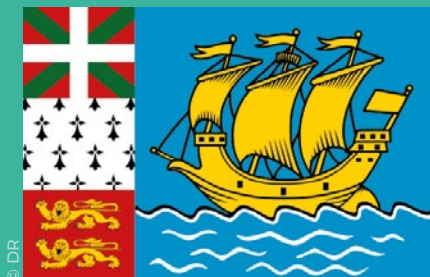
de ciel unique européen ; intégration dans le bloc d'espace aérien FABEC^[1] ; contribution aux programmes de mo-

dernisation du trafic aérien (SESAR)^[2]. » ■

Source : defense.gouv.fr



LE CAS DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON



© DR

Le drapeau de Saint-Pierre-et-Miquelon.

Alors qu'un pays menace l'intégrité territoriale du Groenland – un pays constitutif du Royaume de Danemark, membre de l'Union européenne depuis 1973 et de l'Organisation du traité de l'Atlantique nord (OTAN) depuis 1949 –, certaines voix s'élèvent et s'inquiètent au sujet d'un territoire voisin et quant à lui français : Saint-Pierre-et-Miquelon. La sénatrice Annick Girardin interrogeait le Premier ministre en séance publique en janvier dernier* sur la souveraineté territoriale :

« Chacun s'attend à ce que la France agisse et réaffirme avec calme et fermeté la légitimité que lui confère sa position dans cette partie du monde. Or (...) on apprend

que la France s'apprêterait à renoncer à assumer les éléments de sa souveraineté territoriale en sous-traitant une partie de son espace aérien au-dessus de Saint-Pierre-et-Miquelon au Canada, c'est-à-dire à un allié, certes, mais surtout à un pays tiers », affirmait l'ancienne ministre et par ailleurs députée de Saint-Pierre-et-Miquelon.

UNE COOPÉRATION INTERNATIONALE

La réponse a été apportée par Éléonore Caroit, ministre délégué auprès du ministre de l'Europe et des affaires étrangères, chargé de la francophonie, des partenariats internationaux et des Français de l'étranger. Si celle-ci a souligné que la France « se battra pour que la souveraineté de Saint-Pierre-et-Miquelon soit préservée », elle a aussi apporté une réponse plus technique au sujet du contrôle aérien.

« Aujourd'hui, à Saint-Pierre-et-Miquelon, il existe deux types de contrôles : le contrôle d'aérodrome, qui s'exerce à moins de 600 mètres d'altitude, et le contrôle d'approche, qui s'exerce au-delà de 1 800 mètres ». La ministre a également précisé qu'actuellement « le contrôle est exercé par la France, y compris sur le territoire aérien contrôlé par le Canada. Il s'agit tout simplement de rationaliser, de simplifier et de réduire les coûts sur un territoire ; cela ne constitue en aucun cas un renoncement à notre souveraineté », a-t-elle affirmé.

Celle-ci a aussi rappelé que « de telles dispositions existent d'ailleurs dans de nombreuses autres zones géographiques, en Andorre, à Monaco, ou encore en Suisse, à l'aéroport de Genève : les accords entre des pays alliés et amis et les coopérations internationales au sujet de la gestion de l'espace aérien ne constituent en aucun cas un renoncement à notre souveraineté. »

* Question n° 0654G (Sénat, 21/01/2026).

ASSURANCE OBJECTIF RÉSERVE

Une protection couvrant
vos périodes d'activité
dans la réserve en cas
d'accident ou de maladie
imputable au service.

À partir de

1,66 €/mois⁽¹⁾



Responsabilité civile personnelle

Couverture des dommages corporels
et matériels causés à autrui ⁽²⁾.

Forfait hospitalier

Versement d'indemnités journalières jusqu'à 50€
en cas d'hospitalisation ⁽³⁾.

Réparation du préjudice économique

Compensation de votre perte de revenu
pouvant aller jusqu'à 150 000 € ⁽⁴⁾.

Garantie du paquetage

Prise en charge des dommages subis
par votre paquetage ⁽⁵⁾.

Scannez pour découvrir notre offre



agpm.fr
32 22*



⁽¹⁾ Tarif pour la formule 1 – garantie de base du contrat Objectif Réserve.

⁽²⁾ Suite à un événement lié à l'activité dans la réserve.

⁽³⁾ Suite à un accident garanti.

⁽⁴⁾ En cas d'accident garanti ou de maladie imputable au service.

⁽⁵⁾ En cas de vol, destruction ou détérioration au cours d'une période d'activité dans la réserve.

* 32 22 depuis la France métropolitaine et DROM (service gratuit + prix d'un appel)
ou le + 33 4 94 61 57 57 depuis les POM, COM et l'étranger.

Document à caractère publicitaire.

**AVEC VOUS,
DEPUIS TOUJOURS.
ET POUR TOUJOURS.**

RÉSILIENCE NATIONALE

MOBILISER TOUTES LES FORCES

En prévision d'un conflit dans la durée, l'État vise à développer et structurer la capacité de "résilience de la Nation". Ce maître-mot décline plusieurs stratégies au cœur desquelles « l'amélioration des dispositifs de réserve existants, ainsi que des volontariats, afin de disposer d'un vivier de compétences ».

Comme l'exposent la *Revue nationale stratégique* actualisée (RNS-A, 2025) et le Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN), « l'état du monde s'est considérablement dégradé et notre pays doit faire face, de manière globale et durable, à des menaces portant sur nos alliés, nos intérêts, notre sécurité, notre mode de vie. »^[1] Ce constat a porté le SGDSN à préparer « un resserrement de la stratégie nationale de résilience, afin d'adapter les efforts et les priorités à cette accélération du basculement géostratégique ».

Considérant que « la résilience est une préparation opérationnelle aux crises majeures, plus un concept », le SGDSN a donc mis en place une stratégie qui s'organise « autour de deux priorités et 11 actions opérationnelles ». Pour le SGDSN, la première priorité est « d'assurer la continuité de la vie économique de la nation ». La seconde consiste à « réunir et rendre utile l'ensemble des citoyens au service de la résilience de la Nation. »

À ce titre, l'institution ambitionne notamment « l'amélioration des dispositifs de réserve existants, ainsi que des volontariats, afin de disposer d'un vivier de compétences ». Au cœur de ces dispositifs, l'hybridation des forces armées, un méli-mélo qui vise à réunir le nouveau format de la Journée défense et citoyenneté qui se mute en Journée de mobilisation, le service national basé sur le volontariat, l'armée d'active, le personnel civil du MINARM et la réserve opérationnelle de 1^{er} niveau^[2] dont le pilotage demeure en reconstruction. ■



^[1] sgdsn.gouv.fr

^[2] On notera que la réserve de disponibilité (RO2) demeure une fois encore la grande absente des auditions dans le cadre des auditions à l'Assemblée nationale consacrées au projet de loi actualisant la programmation militaire pour les années 2024 à 2030.

RÉSILIENCE NATIONALE

L'HYBRIDATION
DES EFFECTIFS

Militaires d'active et de réserve, appelés et mêmes civils de la Défense, forment l'ossature de la résilience nationale imaginée par nos armées, un rempart aux menaces à venir.

L'hybridation est le nouvel élément de langage au lexique des ressources humaines de nos armées. Il fait référence au basculement vers une nouvelle stratégie RH qui mêle au sein d'un vivier commun les militaires de l'active, les réservistes, les ressortissants du service national, et même le personnel civil du ministère des Armées.

En effet, s'exprimant à propos du recrutement et de la fidélisation devant la commission de la Défense à l'Assemblée nationale^[1], M. Olivier Bouchery, directeur des ressources humaines du MINARM (DRHMD), a indiqué que si « la cible peut s'exprimer à 275 000 militaires », on peut



aussi « en réalité » présenter « une cible de 290 000 militaires », dont 210 000 d'actifs et 80 000 de réserves sans oublier les jeunes du service national^[2], auxquels s'ajoutent 65 000 civils de la défense.

À noter qu'au 31 décembre 2024, les effectifs cumulés des militaires de l'ac-

tive, de la réserve (RO1 seulement) et du personnel civil s'élevaient à un total de 307 976 hommes et femmes^[3].

On notera que le DRHMD fait uniquement référence aux effectifs de la réserve opérationnelle de 1^{er} niveau (RO) à l'horizon 2030. Il ne mentionne pas les chiffres de la réserve de disponibilité (RO2) à laquelle sont soumis pendant cinq ans les anciens de l'active après avoir quitté les armées. Leur effectif s'élevait fin 2024 à plus de 60 000 militaires de tous grades^[4]. On notera aussi la discordance des chiffres avec ceux produits par la ministre des Armées elle-même lors de son audition à l'Assemblée nationale^[5] : « En 2030, le format de nos armées s'établira

^[1] Audition de M. Christophe Mauriet, secrétaire général pour l'administration au ministère des Armées et des Anciens combattants, accompagné de Mme Clémence Olsina, directrice des affaires juridiques du ministère et de M. Olivier Bouchery, directeur des ressources humaines (Assemblée nationale, 15/04/2026).

^[2] « 3 000 jeunes seront choisis pour effectuer le service national à l'été 2026 et les promotions augmenteront progressivement pour atteindre 10 000 jeunes incorporés en 2030. L'ambition que je porte pour la France est d'atteindre 50 000 jeunes en 2035. » (annonce d'Emmanuel Macron, 27/11/2025).

^[3] Répartition des effectifs par statut du ministère des Armées au 31 décembre 2024 (source « Chiffres clés de la Défense 2025 ») : personnel militaire : 199 618 dont 62 468 militaires de carrière (31% des effectifs militaires) et 137 150 militaires sous contrat (69%) ; personnel de la réserve opérationnelle de 1^{er} niveau : 44 344 ; personnel civil : 64 014 dont 38 366 fonctionnaires (60% des effectifs civils), 15 321 contractuels (24%) et 10 326 ouvriers d'État (16%), soit un total de 307 976 hommes et femmes.

^[4] Effectif de la RO2 au 31 décembre 2024 : 60 572 selon le Rapport d'évaluation 2024 produit par la Garde nationale, ou bien 61 113 selon le Rapport social unique 2024 produit par le ministère des Armées qui s'appuie sur les chiffres de l'État-major des armées/Bureau interarmées aux réserves (EMA/BIAR) et du secrétariat général de la Garde nationale (SGGN). En y ajoutant les effectifs de la RO2 de la gendarmerie, la réserve opérationnelle de niveau 2 comptait 90 996 hommes en 2024, contre 93 199 en 2023 et 90 211 en 2022.

^[5] Audition de Mme Catherine Vautrin, ministre des Armées et des Anciens combattants et de Mme Alice Rufo, ministre déléguée auprès de la ministre des Armées et des Anciens combattants (Assemblée nationale, 8/04/2026).

POURQUOI LE SGA ET NON PAS LE CEMA ?

Lors de l'audition des associations professionnelles nationales des militaires (APNM) à l'Assemblée nationale en avril dernier, le représentant de l'APN Air s'est interrogé sur le fait que la gouvernance du service national ait été confiée au SGA et non à l'État-major des armées. L'échange s'est fait avec le député Jean-Michel Jacques, président de la commission de Défense :

Capitaine Lionel, représentant l'APN Air : « Lors des débats sur le service national, qu'est-ce qui a prévalu pour que sa gouvernance soit confiée au secrétaire général pour l'administration (SGA) et non au chef d'état-major des armées, alors même que ce dernier est chef d'état-major, et non le SGA ? »

M. Jean-Michel Jacques : « Le SGA est davantage responsable de l'organisation, tandis que le chef d'état-major l'est de l'emploi. »

Capitaine Lionel : « Quelle en est la raison ? Je comprends le mécanisme, mais pour quelle raison donnerait-on l'organisation au SGA, sans confier l'ensemble au chef d'état-major ? »

M. Jean-Michel Jacques : « Cela s'explique certainement par le fait qu'il s'agit d'un nouvel objet. Pour le mettre en dynamique, c'est peut-être plus simple ainsi. Cependant, de mon point de vue, il serait de bon sens d'aller vers ce que vous dites, c'est-à-dire de le rattacher ensuite comme tout autre militaire.

À ce stade, alors qu'il faut amorcer le dispositif, je pense que l'objet est plus facile à mettre en place de cette manière dans une organisation. Sur le long terme, une fois qu'il sera totalement intégré dans les habitudes, il n'y aura pas de raison qu'il reste détaché, à mon sens. Je ne suis pas maître en la matière, mais cette question est tout à fait légitime. »

Capitaine Lionel : « Je dirais l'inverse. Pour que le dispositif s'inscrive bien dans les armées, qu'il soit bien intégré, et pour que l'on règle tous ces problèmes de logement, d'hébergement et d'employabilité, pourquoi avoir deux têtes ? Pourquoi ne pas dire directement que cela est confié au chef d'état-major des armées, s'agissant d'emploi ? »

M. Jean-Michel Jacques : « Le point de départ est la politique de la jeunesse. Or, dans une logique plus large et dans un deuxième temps, je pense que votre propos est juste, afin de pouvoir décorrélérer le sujet de la politique de la jeunesse, une fois qu'il sera totalement entré dans les habitudes. »

* Audition des associations professionnelles nationales des militaires (APNM), Assemblée nationale, 13/04/2026.

à 275 000 militaires d'active et personnels civils, renforcés par 50 000 réservistes opérationnels et par les 10 000 engagés du service volontaire. » Pour mémoire, l'effectif de la RO1 doit officiellement être porté à 80 000 hommes et femmes à l'horizon 2030 et 105 000 en 2035, comme prévu par l'article 7 de la loi de programmation militaire 2024-2030.

CIVILS : RÉSERVE DE FORCE ET DE PUISSANCE

M. Bouchery précisait que « les 65 000 civils de la défense » constituent la « pre-

mière réserve de force et réserve de puissance du ministère des Armées dans l'hypothèse d'un rengagement de nos forces ».

À ce titre, ces civils de la Défense « sont pleinement intégrés à ce modèle hybride, poursuivait le DRHMD, qui nous permet d'atteindre ensuite l'active, les civils, les réserves et les appelés du service national, afin de disposer d'un ensemble de forces humaines capables de produire des effets militaires, c'est l'équation même de l'hybridité, articulant active, civils, réserves et appelés. »

LA DSNJ PILOTE LE DISPOSITIF

M. Christophe Mauriet, secrétaire général pour l'administration au ministère des Armées et des Anciens combattants (SGA), a rappelé quant à lui que c'est à la Direction du service national et de la jeunesse (DSNJ) qu'a été confiée la charge de repenser la mobilisation citoyenne afin que la nation, dans son ensemble, se préoccupe de sa défense et de sa sécurité.

Justifiant le choix de la DSNJ, le SGA a rappelé qu'il s'agit d'une direction d'administration centrale « totalement interfacée avec l'ensemble du monde interministériel. » Celle-ci « bénéficie d'une organisation territoriale à deux niveaux, celui des grandes régions et celui des centres du service national et de la jeunesse, qui sont encore plus finement maillés. »

Selon le secrétaire général, « cette configuration constitue, en elle-même, une justification essentielle de la mission qui lui est confiée, c'est-à-dire être à l'origine de ce parcours citoyen susceptible de conduire, selon les circonstances, à associer plus ou moins étroitement chaque Français à l'œuvre de défense nationale, laquelle dépasse très largement le seul champ des compétences des armées et de l'action militaire stricto sensu. » ■



© Lara Prioleau/ECPAD

Olivier Bouchery a été nommé directeur des ressources humaines du ministère des Armées en conseil des ministres du 12 juin 2025.

RÉSILIENCE NATIONALE

DE LA JOURNÉE DE MOBILISATION AU SERVICE NATIONAL

La mise en œuvre du nouveau service national, dont la campagne de recrutement a été lancée le 12 janvier 2026, a introduit l'évolution de la Journée défense et citoyenneté (JDC) vers une Journée de mobilisation.

La transformation de la Journée défense et citoyenneté en Journée de mobilisation a été inscrite dans le marbre comme le dévoile l'annexe au rapport projet de loi actualisant la programmation militaire pour les années 2024 à 2030^[1] : « *Le livre I^{er} du code du service national est ainsi modifié : 1° L'article L. 111-2 est ainsi modifié : Au premier alinéa, les mots : « défense et citoyenneté » sont remplacés par les mots : « de mobilisation ».*

On se souviendra que la Journée défense et citoyenneté (JDC), instaurée en 2011,



avait remplacé la Journée d'appel de préparation à la défense (JAPD) mise en place en 1997 après la suspension du service national obligatoire.

On se souviendra aussi qu'en septembre 2025, une JDC dite « nouvelle génération », plus longue (7 heures au lieu d'une de-

mi-journée) et plus interactive, avait été déployée à grand renfort de communication. Celle-ci visait « à rendre les participants plus actifs et à renforcer leur immersion dans les enjeux de défense et de citoyenneté ». Sa généralisation devait se faire au cours de l'année 2026, au profit de 20 000 jeunes.

Il faut donc désormais parler de Journée de mobilisation, le vocabulaire et le contenu s'adaptant au besoin de densifier les effectifs militaires, de « faire de la masse » selon les éléments de langage du MINARM, en prévision d'une guerre

« Les appelés du service national peuvent servir dans les grades de militaire du rang, au premier grade de sous-officier ou d'officier marinier et au grade d'aspirant. »

[Livre I^{er} du code du service national, Art. L. 4132-11-1]

^[1] Annexe au rapport projet de loi actualisant la programmation militaire pour les années 2024 à 2030 et portant diverses dispositions intéressant la défense (Assemblée nationale, avril 2026).

« Le volontariat des appelés du service national prévu à l'article L. 4132-11-1 du code de la défense a pour objet de concourir à la défense de la Nation et à la lutte contre toutes les menaces susceptibles de mettre en cause la sécurité nationale, de renforcer la cohésion nationale et de contribuer au maintien du lien entre la Nation et son armée. »

[Livre I^{er} du code du service national, Art. L. 121-2]

prochaine de haute intensité et s'inscrivant dans la durée, comme nous le proposent les responsables politiques et militaires depuis quelques mois.

La Journée de mobilisation donc, aura « pour objet d'accroître la connaissance des forces armées, de conforter l'esprit et la volonté de défense et de concourir à l'affirmation du sentiment d'appartenance à la communauté nationale ainsi qu'à l'entretien du lien entre l'armée et la jeunesse », rappelle le projet de loi actualisant la programmation militaire. Elle est en outre « l'occasion d'identifier les aptitudes et les motivations des Français pour un engagement au sein des forces armées et des formations rattachées. »

LE SN ET LES JEUNES FRANÇAIS ÉTABLIS HORS DE FRANCE

En janvier dernier, dans une question écrite* sur le nouveau service national, le sénateur Ronan Le Gleut indiquait que « aucun dispositif spécifique n'est à ce stade prévu pour les jeunes Français de l'étranger, alors qu'environ 30 000 d'entre eux sont chaque année concernés par la Journée défense et citoyenneté (JDC) et qu'ils n'ont pas de CIRFA à proximité. »

Le sénateur signalait que cette situation risquait « de créer une inégalité d'accès à l'information et à l'orientation entre les jeunes résidant en France et ceux établis hors du territoire national, pourtant eux aussi susceptibles de souhaiter s'engager dans le nouveau service national. »

« Dans la continuité des modalités déjà mises en place pour la journée défense et citoyenneté (JDC) par les postes consulaires », le sénateur Ronan Le Gleut souhaitait savoir si le Gouvernement entendait « permettre aux missions de défense présentes dans les ambassades de recevoir, informer et accompagner les jeunes Français de l'étranger intéressés par le nouveau service national. »

Dans sa réponse, la ministre des Armées a indiqué que « des modalités dématérialisées d'information et de premier contact ont été prévues, notamment par le biais de plateformes numériques et de contacts téléphoniques, afin de garantir un accès équitable à l'information pour tous les publics, y compris ceux résidants hors de France. »

La ministre a ajouté que par ailleurs, le MINARM « travaille avec le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères afin de proposer à ce dernier, à compter de septembre 2026, pour les pays où des jeunes Français sont installés, une « journée de mobilisation » ayant la même vocation d'information, de recueil des candidatures au service national et de mise en relation avec les services compétents du ministère des Armées et des Anciens combattants, que la Journée de défense et citoyenneté rénovée mise en place sur le territoire national depuis le lancement de la campagne de recrutement du service national. »

Enfin la ministre des Armées a précisé que « des travaux sont en cours pour préciser le rôle que les missions de défense implantées au sein des ambassades et les postes consulaires pourraient être amenés à jouer dans ce dispositif. »

* Sénat : question écrite n° 07279 du 15 janvier 2026 (réponse le 2 avril 2026).

ET D'ABORD, LE RECENSEMENT

La première étape de cette Journée de mobilisation se situera lors du recensement. À cette occasion, les jeunes Français devront déclarer « les informations nécessaires à la préparation de la journée de mobilisation ». Ils devront, par exemple, non seulement déclarer leur état civil, mais aussi « les informations permettant de les contacter ainsi que des données relatives à leur situation familiale, scolaire, universitaire et professionnelle et à leurs compétences attestées. » À l'issue, l'administration leur remettra une attestation de recensement. (Art. L. 113-2)

SENSIBILISATION, DISPONIBILITÉS, MOTIVATIONS, APTITUDES

Puis, lors de la nouvelle journée d'appel sous les drapeaux, les jeunes Français recevront « une formation qui comporte une sensibilisation aux activités militaires et qui présente l'organisation et les principes généraux de la défense nationale,

MOBILISATION : « LES MOTS ONT UN SENS »

Ingénieur en chef Nicolas, représentant France Armement* : « Je souhaite évoquer la journée de mobilisation et le service national. Les mots ont un sens : l'utilisation du terme « mobilisation » pourrait faire réagir, mais un recentrage sur les enjeux de défense paraît adapté à la situation internationale. Cette journée de mobilisation permettra de faire connaître les nombreuses filières de recrutement du ministère, ainsi que ce nouveau service national.

Là encore, le vocabulaire et la valorisation de ce temps consacré à la défense dans le parcours des jeunes concernés nous projettent quelques années en arrière, quand la conscription concernait une part importante d'une tranche d'âge, principalement masculine.

Ici, l'ambition reste modeste, avec 6 000 jeunes la première année et 10 000 en 2030. Il faut monter en puissance progressivement, sans risquer de détourner une partie des recrutements actuels vers ce nouveau dispositif. La journée de mobilisation favorisera les recrutements et lancera le service national, qui confirmera des vocations pour permettre d'atteindre les objectifs d'effectifs. »

* Audition des associations professionnelles nationales des militaires (APNM), Assemblée nationale, 13/04/2026.

MINISTÈRE
DES ARMÉES
ET DES ANCIENS
COMBATTANTS
*Liberté
Égalité
Fraternité*

SERVICE NATIONAL

Un dispositif utile, militaire, volontaire et sélectif



Affiche du ministère des Armées pour le Service national.

« Il s'agit, très concrètement, d'un service militaire pour des jeunes de 18 à 25 ans qui font acte de candidature, volontairement. Les jeunes ont d'abord un rendez-vous permettant de mesurer leurs attentes et la possibilité qu'ils fassent un service. Nous leur proposons une rémunération de 800 euros par mois. »

[Catherine Vautrin, MINARM – Assemblée nationale, 8/04/2026]

INQUIÉTUDES SUR L'ENCADREMENT DES VOLONTAIRES

Lors de l'audition des représentants du Conseil supérieur de la fonction militaire*, Mme Geneviève Darrieussecq, députée et ancienne ministre déléguée aux Armées, a questionné le CSFM au sujet de l'encadrement des futurs volontaires du Service national : « *Sans augmentation des effectifs, pensez-vous que les besoins en encadrement et en formation seront couverts, ou faudra-t-il renforcer les moyens humains pour accompagner pleinement ce dispositif ?* »

La caporale-chef Aurore, membre du CSFM, a répondu qu'il était « *important de rappeler que le service national est encore en cours d'élaboration* », et qu'à « *ce stade, de nombreux aspects restent à appréhender, dans la mesure où nous en sommes essentiellement au recrutement et aux premiers entretiens.* »

La représentante du CSFM a néanmoins reconnu que « *l'encadrement constitue effectivement une préoccupation. Compte tenu de la montée des effectifs, nous espérons que cet élément jouera en faveur d'un encadrement adapté du service national volontaire. Néanmoins, force est de constater que nous manquons encore de lisibilité pour évaluer si ce dispositif sera encadré dans les meilleures conditions* » a encore dit la caporale-chef Aurore.

* Audition du Conseil supérieur de la fonction militaire (CSFM), Assemblée nationale, 15/04/2026.

LE SERVICE NATIONAL, UN « ÉLÉMENT CLÉ »

Une fois recensés et après avoir effectué leur Journée de mobilisation, les jeunes Français volontaires (garçons et filles) peuvent donc se porter volontaire pour intégrer le service national, porter l'uniforme pendant 10 mois, et percevoir une solde de 800 euros brut mensuels environ.

Le service national « *s'adressera à des jeunes de 18 à 25 ans sur une durée de dix mois, comprenant un mois de formation commune, puis un parcours en unités, offrant une utilité réelle à leur engagement et contribuant directement à la résilience nationale*, a rappelé le général Fabien Mandon, CEMA^[2]. Une année qui s'inscrit dans une logique de césure travaillée avec l'Éducation nationale et l'Enseignement supérieur et la recherche. »

Le CEMA a aussi précisé que ce « *service*

« Le contrat d'appelé du service national est souscrit pour une durée de dix mois. Par exception à l'article L. 4132-6, il n'est pas renouvelable. Il ne peut prendre effet avant que l'intéressé n'ait atteint l'âge de dix-huit ans, ni après que l'intéressé ait atteint l'âge de vingt-six ans. »

[Livre I^{er} du code du service national, Art. L. 4132-11-1]

les enjeux liés aux menaces hybrides, à la manipulation de l'information et aux ingérences étrangères, les possibilités d'engagement comme militaire d'active ou de réserve dans les forces armées et les formations rattachées, les formes de volontariat, dont l'engagement en tant qu'appelé du service national, ainsi que les périodes militaires d'initiation ou de perfectionnement à la défense nationale. »

Par ailleurs, ils sont également « *sensibilisés aux droits et devoirs liés à la citoyenneté et aux enjeux du renforcement de la cohésion nationale et de la mixité sociale ainsi qu'aux activités mémorielles.* »



© DR

À cette occasion, les jeunes devront aussi renseigner « *un questionnaire destiné à apprécier leur disponibilité, leur motivation et leurs aptitudes pour servir au sein des forces armées et des formations rattachées, en particulier en tant qu'appelé du service national au sens de l'article L. 4132-11-1 du code de la défense. Par dérogation au I de l'article 6 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et sous réserve de leur accord, ils communiquent également des informations relatives à leur engagement associatif et à leur état de santé.* » (Art. L. 114-3)

national constitue un élément clé » et que pas moins de « *2,3 milliards d'euros y seront consacrés (...) dont 1,5 milliard d'euros pour l'adaptation des infrastructures* » dans le cadre de l'actualisation de la loi de programmation militaire.

L'ARMÉE DE TERRE AU RENDEZ-VOUS

Pour la rentrée 2026, les armées comptent enrôler 3 000 (1 800 dans l'armée de terre, 600 dans celle de l'Air et de l'Espace et 600 dans la Marine). Ces chiffres seront portés à 4 000 en 2027, 10 000 en 2030. Ils ambitionnent atteindre 42 500 en 2035. En avril dernier, le général Arnaud Goujon, sous-directeur du pôle recrutement jeunesse, annonçait que l'armée de terre a déjà reçu plus de 2 300 candidatures pour 1 800 places ouvertes à l'automne

^[2] Audition du général d'armée aérienne Fabien Mandon, chef d'état-major des Armées (Assemblée nationale, 9/04/2026).

2026. Un très bon résultat sans pour autant être un raz de marée.

Le général Pierre Schill, chef d'État-major de l'armée de terre, a annoncé quant à lui que « les jeunes engagés dans le service militaire répondent présents. Les 1 800 premiers qui rejoindront l'armée de Terre cette année bénéficieront, d'une expérience utile et structurante, et cette première étape constituera une réussite pour les intéressés comme pour les forces. »^[3]

Au député José Gonzalez qui interrogeait le CEMAT à propos de « la montée en charge » du service national qui « ne peut être que progressive, notamment pour des raisons d'encadrement et de logistique », le général Schill a répondu que « s'agissant de la réserve et du service national, la trajectoire engagée ne suscite pas d'inquiétude quant à la matérialisation des effets attendus. »

1 200 POSTES POUR L'AAE ET LA MARINE

Du côté de l'armée de l'air et de l'espace, le général Jérôme Bellanger, CEMAAE^[4], a déclaré que pour cette année, les efforts

sur le recrutement au profit du service national et de l'AAE viseront « un objectif de



Insigne de la Direction du Service national (années 1990).

600 jeunes de 18 à 25 ans dès septembre 2026 et une formation sur les bases d'Orange et de Saintes, qui seront pilotes dans ce domaine. » Le CEMAAE a ajouté que plus de trente métiers seront proposés sur les bases aériennes de métropole et d'outre-mer.

Enfin, concernant la marine, l'amiral Nicolas Vaujour, CEMM^[5], a précisé que « sur les 600 postes prévus pour la marine, 20% seront embarqués dans des missions de protection de nos approches, comme par exemple, la lutte contre la pollution maritime. » Le CEMM a aussi dit que « lors d'événements exceptionnels outre-mer, comme la catastrophe Chido, un renfort d'appelés du service national embarqués depuis La Réunion vers Mayotte aurait pleinement son sens. »

Pour le CEMM, « offrir de telles perspectives est important, tant pour la mission elle-même que pour susciter des vocations ultérieures. (...) L'arrivée de réservistes et, demain, le service national, nous apporteront davantage d'épaisseur et de capacité de régénération, tout en offrant des missions embarquées valorisantes », a aussi affirmé l'amiral Vaujour. ■

« Le texte prévoit à ce stade que ce service est accompli sur le territoire national – Hexagone et outremer. J'insiste sur ce point, parce que cela veut dire pour la marine, très concrètement, qu'ils iront dans un sémaphore ou sur une corvette hauturière, et pas autre chose. Pour l'armée de l'air, ils pourront faire, par exemple, un convoi entre Villacoublay et La Réunion. »

[Maître principal Frédéric, représentant l'APNM Marine
Audition des APNM, Assemblée nationale, 13/04/2026]

COMMENT CANDIDATER AU SN ?

Vous pouvez candidater :

- sur les sites de recrutement de l'armée de terre, de la marine nationale et de l'armée de l'air et de l'espace.
- via le numéro dédié 09 70 84 51 51 (numéro d'appel non surtaxé) ;
- en prenant rendez-vous dans le Centre d'information et de recrutement des forces armées (CIRFA) de votre département ;
- à la suite des informations transmises lors de la Journée de mobilisation (ex-JDC).

Source : service-public.gouv.fr

^[3] Audition du général d'armée Pierre Schill, chef d'état-major de l'armée de Terre (Assemblée nationale, 9/04/2026).

^[4] Audition du général d'armée aérienne Jérôme Bellanger, chef d'État-major de l'armée de l'air et de l'espace (Assemblée nationale, 14/04/2026).

^[5] Audition de l'amiral Nicolas Vaujour, chef d'état-major de la Marine (Assemblée nationale, 9/04/2026).

DOSSIER

RÉSILIENCE NATIONALE

LE PILOTAGE DE LA RÉSERVE EN RECONSTRUCTION

Désormais placé au cœur du recrutement, le service national éclipse l'espace médiatique, voire RH, jusqu'ici accordé à la réserve. La RO1 demeure néanmoins une priorité comme l'ont souligné les auditions à l'Assemblée nationale lors du cycle consacré au projet de loi actualisant la programmation militaire.

Point commun à la majorité des auditions, en avril dernier, par la Commission de la Défense de l'Assemblée nationale, le futur service national s'amalgame avec la réserve opérationnelle de 1^{er} niveau (RO1). Les interventions autour de ces deux sujets dans le cadre du projet de loi actualisant la programmation militaire pour les années 2024 à 2030, semblent mêler leur destin dans un plus vaste projet désormais connu sous le vocable « d'hybridation » des ressources humaines (RH) de nos armées.

Néanmoins, nous avons extrait les propos consacrés tout particulièrement à la réserve opérationnelle, à commencer par ceux du chef d'État-major des armées, le général d'armée aérienne Fabien Mandon^[1].

Général Fabien Mandon : « La réserve poursuivra sa montée en puissance vers 80 000 réservistes, avec un renforcement

des compétences critiques, une augmentation des jours d'activité et un équipement accru. Nos réservistes seront mobilisés avec plus de 30 jours d'activité. Cette actualisation renforce également l'équipement de la réserve. »

Mme Constance Le Grip, députée : « Le lien armée-nation nous paraît essentiel, notamment au regard de la montée en puissance de la réserve opérationnelle (...).

Or des difficultés subsistent, qu'il s'agisse des retards de paiement, des insuffisances d'équipement et d'habillement, des conditions d'hébergement parfois difficiles, une articulation encore imparfaite avec l'employeur civil, soit autant de freins au recrutement.

Comment appréciez-vous le dispositif actuel de la LPM et la volonté de votre commandement de lever ces obstacles et contribuer pleinement à cette montée en puissance ? »

^[1] Audition du général d'armée aérienne Fabien Mandon, chef d'État-major des armées (AN, 9/04/2026).

« Nous avons connu et nous connaissons encore aujourd'hui des difficultés pour faire vivre pleinement notre réserve. (...) J'ai confié un mandat spécifique à plusieurs réservistes afin de m'aider à reconstituer une capacité permettant de s'occuper correctement d'une réserve appelée à passer d'environ 50 000 à 80 000 réservistes. »

[Général Fabien Mandon, CEMA, Assemblée nationale, 9/04/2026]

Général Fabien Mandon : « Vous avez raison : nous avons connu et nous connaissons encore aujourd'hui des difficultés pour faire vivre pleinement notre réserve. Il convient à ce titre d'opérer un bref retour en arrière.

Durant les périodes où les budgets étaient extrêmement contraints, nous avons fortement réduit les effectifs, dans tous les compartiments où cela était possible. Ce mouvement

a concerné également le suivi et le pilotage de la réserve, c'est-à-dire l'ensemble des personnels chargés de maintenir le lien, de connaître les coordonnées, d'adresser des courriers, de traiter les réponses et d'accompagner les parcours.

Nous sommes aujourd'hui en train de les reconstruire. J'ai confié un mandat spécifique à plusieurs réservistes afin de m'aider à reconstituer une capacité permettant de s'occuper correctement d'une réserve appelée à passer d'environ 50 000 à 80 000 réservistes. Il s'agit d'un effort important, représentant près d'un tiers de nos effectifs totaux. Nous n'y sommes pas encore, et j'en ai pleinement conscience.

Il existe aujourd'hui, chez nos concitoyens, deux sources principales de frustration. D'abord, nous enregistrons davantage de demandes que de postes ouverts. Certains volontaires, qui ne recevaient auparavant aucune réponse, en obtiennent désormais une, mais il s'agit parfois d'une réponse d'attente, liée à l'afflux de candidatures. Nous devons améliorer la visibilité qui leur est offerte sur les suites possibles. Ensuite, certains réservistes ont rencontré des difficultés très concrètes, qu'il s'agisse de billets de train ou de formalités administratives.

Pour y répondre, une équipe dédiée déploie un système d'information intitulé ROC, attendu à l'horizon 2027. Ce système complexe, mais en amélioration constante, permettra de relier l'ensemble des outils nécessaires, afin que chaque réserviste puisse organiser son engagement de manière autonome et fluide. La gendarmerie avait développé un dispositif efficace, que nous sommes en train de reproduire. C'est un chantier exigeant, mais qui progresse de façon très encourageante. »

M. Damien Girard, député : « En compagnie de mon collègue Thomas Gassilloud, nous avons souligné dans un rapport^[2] sur l'articulation entre masse et technologie que la réserve opérationnelle constitue aujourd'hui un levier encore largement sous-exploité. Malgré un début de revalorisation, nos réservistes partagent encore trop souvent leur équipement et subissent des retards de paiement de plusieurs mois, parfois même plusieurs années. Par ailleurs, ils demeurent largement limités à des missions de garde ou de type Sentinelle, qui comportent



Le général d'armée aérienne Fabien Mandon, chef d'État-major des armées.

^[2] Rapport d'information déposé par la commission de la défense nationale et des forces armées, en conclusion des travaux d'une mission d'information sur le thème « Masse et haute technologie : quels équilibres pour les équipements militaires français ? », présenté par les députés Thomas Gassilloud et Damien Girard (Assemblée nationale, 11 juin 2025).

« ÉLARGIR CES PARTENARIATS À D'AUTRES ENTREPRISES »

Lors de l'audition des représentants du Conseil supérieur de la fonction militaire (CSFM)*, le député Emmanuel Fernandes a posé la question suivante : « S'agissant de la réserve, l'article 25 vise à harmoniser et à renforcer les dispositifs existants. Aujourd'hui, le nombre de jours d'absence de l'emploi civil du réserviste sans accord préalable de l'employeur s'établit à dix. Faudrait-il aller plus loin selon vous ? »

Le major Laurent, membre du CSFM a répondu : « Nous attendons effectivement une montée en puissance des réserves face aux menaces hybrides et au retour de la guerre de haute intensité. Ce levier de masse et de compétences peut toutefois rencontrer des limites dans le cadre du partenariat avec le monde économique. Lorsqu'une entreprise perd temporairement un salarié, en particulier une petite entreprise, elle peut se retrouver en difficulté, ce qui crée naturellement des contraintes sur l'emploi des réservistes. Au sein du CSFM, nous avons donc constitué un groupe de travail afin d'être, dans le cadre de cette montée en puissance de la réserve, capteurs de ce qui fonctionne comme des points de friction éventuels.

Dans cette dynamique, il ne suffit pas de recruter ; il faut aussi pouvoir employer les réservistes. Par ailleurs, ces réservistes ont une vie familiale et une vie professionnelle, qu'il faut pleinement prendre en compte.

Les réflexions engagées ont ainsi porté sur la nécessité de développer davantage les partenariats avec le monde économique. Par exemple, au-delà des entreprises déjà partenaires de la défense dans le domaine industriel, il serait possible d'élargir ces partenariats à d'autres entreprises, afin de faciliter la mise à disposition de leurs personnels au profit de la réserve.

Cela pourrait contribuer à lever certaines limitations, notamment en matière de nombre de jours, et permettre une montée en puissance opérationnelle efficace, au bénéfice des réservistes eux-mêmes. »

* Audition du Conseil supérieur de la fonction militaire (CSFM), Assemblée nationale 15/04/2026.

peu de débouchés opérationnels attractifs et complémentaires de l'action des forces professionnelles. À quoi bon afficher un objectif de plus de 100 000 réservistes à l'horizon 2035 sans doctrine d'emploi à la hauteur ?

Dans le même temps, plus de 2 milliards d'euros seront mobilisés pour le service militaire volontaire, qui devra également faire face à des contraintes logistiques substantielles. Quel multiplicateur stratégique faut-il attendre de l'engagement sur le territoire national de jeunes de 18 à 25 ans, pendant dix

mois ? Si ce dispositif peut contribuer à la marge à renforcer le lien armées-nation et à soutenir certaines unités en manque de ressources humaines, son coût reste significatif et entre en concurrence avec d'autres priorités.

Le service militaire volontaire constitue-t-il un apport stratégique significatif pour nos armées ? Quels sont les gains opérationnels, notamment en comparaison de la réserve opérationnelle ? Les 2 milliards d'euros envisagés pour financer ce dispositif auraient-ils d'autres usages pertinents, par exemple pour garantir un débouché d'emploi cohérent de la réserve ? »

**« Les 2 milliards d'euros envisagés
pour financer ce dispositif
[ndlr : le service national]
auraient-ils d'autres usages
pertinents, par exemple pour
garantir un débouché d'emploi
cohérent de la réserve ? »**

[Damien Girard, député, Assemblée nationale, 9/04/2026]

Général Fabien Mandon : « Sur la réserve, un certain nombre d'éléments de réponse ont déjà été apportés. Je souhaite néanmoins ajouter que 550 millions d'euros sont consacrés à l'équipement de nos réservistes et des jeunes appelés à rejoindre le service national. Là encore, nous nous inscrivons dans une dynamique d'évolution. Nous partions de loin en 2017, et cette actualisation permettra d'équiper davantage nos réservistes. S'agissant du service national, du choix qui est fait et de sa pertinence, j'y crois profondément. Je crois beaucoup à un modèle d'armée structuré en trois cercles formant un tout cohérent. Le premier cercle est celui du cœur opérationnel d'une armée professionnelle. Ce modèle est reconnu partout et fait notre fierté. Il est le fruit de longues années d'efforts et d'une culture ancestrale donnant aujourd'hui à la France un cœur opérationnel extrêmement pointu. Il ne faut en aucun cas l'altérer, et il n'est pas question de revenir à une logique de conscription telle que nous l'avons connue à la fin du siècle dernier.

À ce premier cercle s'ajoute celui de la réserve, aujourd'hui très engagée. Je conteste d'ailleurs l'idée selon laquelle les réservistes seraient inactifs. Ils font fonctionner les armées au quotidien et nombre d'entre eux sont engagés dans des missions particulièrement utiles, y compris en opération extérieure. Ils participent pleinement à l'effort de défense, en fonction de leurs contraintes de vie spécifiques, et s'engagent dès qu'ils le peuvent. Leur apport est essentiel.

La dernière couronne est constituée par le service national, avec ces jeunes qui passeront près d'un an avec nous et fourniront une participation active à la défense.

L'exemple des flottilles côtières est à cet égard éclairant. Des ports accueillant des activités industrielles ou de défense étaient jusqu'ici insuffisamment protégés. Ces flottilles réuniront des jeunes du service national, souvent

issus du territoire concerné, équipés de manière légère, mais fiers de patrouiller pour protéger des sites qu'ils connaissent, dans un contexte où des agressions sur le territoire ne sont pas à exclure.

Aujourd'hui, ils sont au nombre de 3 000. Demain, ils seront plusieurs dizaines de milliers par an. Sur plusieurs générations, cela construit une culture de défense et une résilience bien supérieures. J'y crois profondément. » ■

GÉNÉRAL PIERRE SCHILL - CEMAT*

« UN MODÈLE D'ARMÉE HYBRIDE ENCORE À CONFORTER »



© Armée de terre

Général Pierre Schill, CEMAT : « La LPM prévoyait le doublement de la réserve entre 2024 et 2030. Les Françaises et les Français ont massivement rejoint la réserve opérationnelle de l'armée de Terre et l'actualisation conforte ce projet. Nous sommes sur le trait de cette réforme d'ampleur, qui n'est pas

seulement quantitative, mais qui représente une nouvelle organisation, une imbrication accrue entre active et réserve dans un modèle d'armée hybride encore à conforter.

Cette évolution renforcera la protection du territoire national avec la mise en place progressive d'une division territoriale, troisième division de l'armée de Terre, aux côtés de la 1^{re} division de Besançon et de la 3^e division de Marseille, organisée et équipée pour la protection du territoire national.

À ces soldats d'active et de réserve, s'ajouteront les soldats du service militaire, dans une logique d'efficacité opérationnelle accrue, mais aussi de masse mobilisable plus importante en cas de besoin et de diffusion de l'esprit de mobilisation dans la société.

M. Yannick Chenevard, député^[1] : « Dans cette montée en puissance de l'armée de Terre, un élément me paraît essentiel : la trajectoire en matière de ressources humaines correspond-elle à ce que vous attendez ? »

Général Pierre Schill : « Sur le plan des ressources humaines, aucune augmentation globale des effectifs de l'armée de Terre n'est aujourd'hui envisagée pour les soldats d'active. (...) Le principal facteur d'évolution des effectifs reste néanmoins l'augmentation des appelés et des réservistes. »

M. Sylvain Maillard, député : « L'actualisation de la LPM (...) vise à densifier le modèle, à accroître les effectifs, à financer la montée en puissance du service national et à doubler la réserve. (...) Il faut regarder la réalité en face : cette montée en puissance n'aura de sens que si les militaires d'active comme de réserve ne se heurtent plus à des difficultés très concrètes de rémunération, d'hébergement, d'équipement, de soutien RH et d'articulation avec la vie familiale. »

Général Pierre Schill : « S'agissant des réserves, nous comptons aujourd'hui davantage de volontaires que de places disponibles. Les effectifs atteints permettent de tenir la trajectoire vers le doublement de la réserve. (...) Sur le plan quantitatif, les équilibres sont donc atteints.

Sur le plan qualitatif, les déplacements que j'effectue régulièrement, les échanges avec nos partenaires étrangers, me conduisent à souligner la qualité générale des soldats français, tant en matière de formation que de cohésion. »

Mme Catherine Hervieu, députée : « La brigade de défense du territoire est mise en relation avec la réserve et le service national ; quelle place lui est accordée dans l'actualisation de la LPM ? »

Général Pierre Schill : « La division et ses brigades de défense territoriale s'inscrivent dans une logique d'armée hybride. L'objectif n'est pas de juxtaposer des unités d'active, de réserve et d'appelés, mais de combiner, à tous les niveaux, ces trois types d'engagement. Il est toutefois envisagé de constituer des unités territoriales à dominante de réservistes. La montée en puissance de la réserve et l'arrivée des jeunes du service militaire constituent ainsi un accélérateur décisif pour le développement de cette capacité territoriale. L'actualisation de la LPM prévoit d'ailleurs l'équipement de ces unités, avec des matériels adaptés aux missions sur le territoire national, sans recourir aux équipements les plus sophistiqués destinés aux engagements de haute intensité. »

* Audition du général d'armée Pierre Schill, chef d'état-major de l'armée de Terre (AN, 9/04/2026).

^[1] Co-rapporteur du projet de loi d'actualisation de la LPM 2024-2030.

« Le réserviste d'aujourd'hui n'est plus là, comme avant, pour effectuer un travail que les autres n'avaient pas le temps de faire. Nous sommes davantage dans une logique où il vient remplacer le militaire d'active qui doit partir en OPEX. Automatiquement, cela va modifier beaucoup de choses au niveau de la formation. Cela signifie que les mentalités vont évoluer, que l'emploi du réserviste va changer, et donc que la condition du réserviste va également se transformer. »

[Major Philippe, représentant l'APN Air - Audition des APNM, Assemblée nationale, 13/04/2026].

AMIRAL NICOLAS VAUJOUR - CEMM*

« UN CHANGEMENT MAJEUR QUI IMPACTE PROFONDÉMENT L'ORGANISATION »



© Enzo Lemesle/Marine nationale

« La marine évolue progressivement d'un modèle exclusivement professionnel vers un modèle mixte, intégrant un recours beaucoup plus important aux réservistes.

Aujourd'hui, nous comptons environ 6 800 réservistes, avec une ambition clairement affichée d'atteindre les 18 000.

À cela s'ajoute l'arrivée du service national, avec 600 jeunes accueillis dès cet été pour la marine, puis une montée en puissance progressive visant 8 000 participants.

Ce changement est majeur. La marine passera ainsi d'un effectif global d'environ 40 000 personnels à plus de 65 000. Ce changement majeur impacte profondément l'organisation, la gestion des ressources humaines, les infrastructures et les modes de fonctionnement. »

* Audition de l'amiral Nicolas Vaujour, chef d'état-major de la Marine (AN, 9/04/2026).

GÉNÉRAL JÉRÔME BELLANGER - CEMAAE*

MONTÉE EN PUISSANCE D'UNE BASE AÉRIENNE DE RÉSERVE



© MINARM

« L'armée de l'air et de l'espace est pleinement engagée dans la montée en puissance de sa réserve.

Avec 7 300 réservistes aujourd'hui, nous sommes en bonne voie pour atteindre l'objectif de 11 500 réservistes en 2030.

Nous avons créé trois escadrons territoriaux

de réserve (EsTeR), qui participent à l'entraînement de nos unités volantes, et plusieurs escadrons de réserve dans les domaines du numérique, des commandos, du cyber, des mutations et de l'infrastructure.

L'objectif reste la montée en puissance d'une base aérienne de réserve de 400 réservistes opérationnels et leur intégration dans les missions et exercices de l'armée de l'air et de l'espace. »

*Audition du général d'armée aérienne Jérôme Bellanger, chef d'État-major de l'armée de l'air et de l'espace (AN, 14/04/2026).

RÉSILIENCE NATIONALE

ROC N'EST PAS ASSEZ SOLIDE

La montée en puissance de la réserve opérationnelle s'appuie notamment sur la plateforme ROC... pas totalement au point.

Lors de son audition par l'Assemblée nationale, le chef d'État-major des armées^[1] nous apprenait qu'afin de remédier aux dysfonctionnements du système d'information «réservistes opérationnels connectés» (SI ROC), une équipe dédiée déployait actuellement « un système d'information intitulé ROC, attendu à l'horizon 2027 [permettant] de relier l'ensemble des outils nécessaires, afin que chaque réserviste puisse organiser son engagement de manière autonome et fluide. »

DES LIMITES TECHNIQUES ET ADMINISTRATIVES

En janvier, le sénateur Édouard Courtial interpellait la MINARM^[2] au sujet des « difficultés persistantes » rencontrées dans l'utilisation de la plateforme ROC, « censée centraliser et faciliter le recrutement des réservistes opérationnels, en particulier pour les postes au grade d'officier. »

Le sénateur précisait que de « nombreux utilisateurs signalent des dysfonctionnements récurrents, qu'il s'agisse d'une grande difficulté à consulter les offres

réellement disponibles correspondant à leur profil, de filtres de recherche peu performants, d'une visibilité insuffisante sur les postes ouverts au grade d'officier, ou encore de l'absence de fiches de paie téléchargeables directement via ROC. »

Selon le sénateur, « ces limites, qu'elles soient techniques ou administratives, ont pour effet de ralentir significativement le recrutement, de décourager des profils qualifiés et de créer des inégalités d'accès entre les candidats. »

4 ÉVOLUTIONS EN 2026

Reconnaissant que « de nombreux dysfonctionnements », le ministère a répondu qu'une évolution de ROC « est prévue de manière incrémentale entre 2025 et 2027, afin de répondre aux enjeux de pilotage, de recrutement, d'emploi et de gestion des réservistes. »

Ainsi, « en 2025, quatre versions (...) ont permis de corriger les dysfonctionnements identifiés par les usagers, de sécuriser le système d'information exposé sur Internet,



d'inclure un nouveau module de communication et de refondre le parcours volontariat, de remanier les pages de présentation de la réserve et d'améliorer la

performance du système d'information, et enfin de remodeler le parcours candidat et de modifier l'approche de recrutement des armées en s'appuyant sur un vivier de volontaires. »

Le ministère précise encore que ROC continue d'évoluer en 2026. Au mois de février, les données des réservistes opérationnels de niveau 2 ont été « fiabilisées ». Au printemps, le module permettant d'accélérer la contractualisation a été « amélioré tout en transformant de manière significative le modèle existant pour aboutir, d'ici l'été, à une gestion des droits et profils beaucoup plus efficace. »

Enfin, cet automne, « le parcours engagement sera de nouveau amélioré pour valoriser l'engagement en s'interconnectant avec la plateforme « jeuxaider.gouv.fr » et en introduisant l'intelligence artificielle pour accélérer encore le recrutement. » ■

^[1] Audition du général d'armée aérienne Fabien Mandon, chef d'État-major des armées (AN, 9/04/2026).

^[2] Question écrite n° 07371 « Dysfonctionnements de la plateforme ROC et conséquences pour le recrutement des réservistes opérationnels », par le sénateur Édouard Courtial (Sénat, 22/01/2026).

RÉSILIENCE NATIONALE

RETRAITE : DES TRIMESTRES BONUS ?

**Si le recrutement des réservistes connaît un emballement, la fidélisation elle, devra passer par une reconnaissance plus matérielle. Une piste ?
La valorisation des années effectuées sous ESR ouvrant droit à une bonification des trimestres dans le calcul de la retraite.**

Alors que nos armées viennent d'entamer un nouveau programme de recrutement en masse de réservistes et de jeunes appelés, il devient opportun d'envisager d'autres critères de reconnaissance pour ces Français « *deux fois citoyens* » comme le disait Churchill. En effet, si des primes incitent les jeunes à s'engager sous ESR, quelles sont les mesures attractives offertes aux plus anciens réservistes pour récompenser leur rengagement ou leur fidélité hormis quelques éléments de langage convenus, une médaille et des poignées de mains ?

JUSQU'À 3 TRIMESTRES CHEZ LES POMPIERS

Pour les sapeurs-pompiers volontaires par exemple, la loi n° 2023-270 du 14 avril 2023 de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023 a introduit un dispositif de majoration de durée d'assurance, afin de mieux reconnaître l'engagement qu'ils consacrent au service de la sécurité civile.

Les modalités de ce dispositif ont été précisées par le décret n° 2026-39 du 20 janvier 2026. Il prévoit l'attribution de trimestres supplémentaires pour la retraite en fonction de la durée d'engagement, dans la limite de trois trimestres, avec un trimestre après dix ans de service, deux après vingt ans et trois après vingt-cinq ans. Cette majoration sera prise en compte pour les pensions liquidées à compter du 1^{er} juillet 2026.

UNE QUESTION DE RECONNAISSANCE

« De nombreux réservistes consacrent chaque année un nombre significatif de jours à des missions opérationnelles, à des périodes d'entraînement ou à des renforts ponctuels, parfois sur des durées prolongées, rappelait en mars dernier le député Lionel Vuibert dans une question à l'Assemblée nationale^[1].

Certes, ces réservistes qui contribuent « *directement aux capacités opérationnelles des forces armées et à la protec-*

tion du territoire national » perçoivent des soldes, rappelait le député, non imposables dans la majorité des cas, soumises à cotisations sociales et qui « *ouvrent, le cas échéant, des droits dans les régimes concernés* ». Pour autant, ces soldes « *ne se traduisent pas par l'attribution de trimestres supplémentaires ou par une reconnaissance spécifique dans la durée d'assurance.* »

Comme le soulignait Lionel Vuibert, « *dans un contexte où les pouvoirs publics encouragent le développement de la réserve opérationnelle et fixent des objectifs ambitieux de montée en puissance de ses effectifs, la question de la reconnaissance de cet engagement apparaît particulièrement importante pour encourager et fidéliser les réservistes.* »

Il demandait si le Gouvernement envisageait d'étudier la mise en place d'un mécanisme de reconnaissance comparable à celui prévu pour les sapeurs-pompiers volontaires, notamment sous la forme d'une majoration de durée d'assurance

^[1] Question écrite n° 13673 « Valorisation de la réserve opérationnelle pour la retraite », par le député Lionel Vuibert (Assemblée nationale, 17/03/2026).



Selon le MINARM, des études sont en cours pour mieux apprécier les droits à pension en fonction de la situation du militaire réserviste.

ou d'un dispositif équivalent permettant de mieux prendre en compte, dans le calcul des droits à retraite, les périodes d'engagement au sein de la réserve opérationnelle des armées.

QUINZE ANNÉES DE SERVICE MINIMUM

Dans sa réponse, le ministère des Armées a rappelé que « le code des pensions civiles et militaires de retraite (CPCMR) prend en compte les périodes d'engagement dans la réserve opérationnelle pour la constitution des droits à pension. »

À ce titre, l'article L. 2 du CPCMR, dans sa rédaction issue de la loi n° 99-894 du 22 octobre 1999 portant organisation de la réserve militaire et du service de défense, « prévoit que les réservistes, qu'ils aient la qualité d'anciens militaires, de fonctionnaires ou de salariés du secteur privé, bénéficient d'une pension militaire

de retraite pour les périodes de réserve effectuées après le 24 octobre 1999. »

Ainsi, un droit à pension militaire est ouvert « si le premier engagement à servir dans la réserve opérationnelle a été signé avant le 1^{er} janvier 2014, avec une durée de service de quinze ans. Cette durée a été ramenée à deux ans pour les contrats conclus après le 1^{er} janvier 2014. »

Le ministère des Armées précise encore que « si les durées de service ne sont pas atteintes, les périodes de réserve donnent lieu à une affiliation au régime général de la sécurité sociale et à l'institution de retraite complémentaire des agents non titulaires de l'État et des collectivités publiques (IRCANTEC), conformément à l'article L. 65 du CPCMR. »

DES ÉTUDES EN COURS...

Le ministère des Armées précise encore que si la majoration de durée

d'assurance accordée aux sapeurs-pompiers volontaires peut aller jusqu'à trois trimestres supplémentaires en fonction de la durée d'engagement, cette majoration nécessite d'avoir néanmoins d'avoir réalisé *a minima* dix années de service. « En deçà de cette durée de service, aucune majoration n'est prévue, contrairement à ce que prévoient les dispositions précitées du CPCMR. »

Le ministère estime enfin que « la mise en place d'un mécanisme de reconnaissance comparable à celui prévu pour les sapeurs-pompiers volontaires n'est donc pas envisagée. » Néanmoins, il précise que « des études sont toutefois en cours pour mieux apprécier les droits à pension en fonction de la situation du militaire réserviste (ancien militaire d'active, fonctionnaire, salarié, retraité...). » ■

^[2] Question écrite n° 03789 « Calcul de la retraite et service national long », par le sénateur Michel Canévet (Sénat, 20/03/2026).

RÉSERVISTES DE L'OTAN À DIJON

MISSION ACCOMPLISHED

Le 4^e et dernier *In-Between Meeting* (IBM/Réunion intermédiaire) de la Confédération interalliée des officiers de réserve (CIOR), sous la présidence nordique, s'est tenu à Dijon (21) du 7 au 9 mai 2026.

À l'occasion du 4^e *In-Between Meeting* (IBM/Réunion intermédiaire), une cinquantaine d'officiers de réserve issus de 20 pays membres ou observateurs de l'OTAN ont passé trois journées à travailler dans la capitale des Ducs, lors d'un événement coorganisé par l'AOR Côte-d'Or et votre serviteur, vice-président France, représentant l'UNOR. C'était le grand retour de la CIOR en France, puisqu'aucune réunion ne s'y était tenue depuis plus d'une décennie.

DES COMMÉMORATIONS À LA MAIRIE

Parmi les temps forts, on retiendra plusieurs événements, à commencer par la participation à la cérémonie du 8 Mai. De mémoire de Dijonnais, jamais on n'avait vu autant d'uniformes étrangers lors d'une cérémonie qui regroupait par ailleurs des éléments représentatifs d'une dizaine de formations militaires ou de la maréchaussée, l'ex-BA 102 de Dijon-Longvic hébergeant désormais une école de gendarmerie.

La délégation CIOR a ensuite été reçue à la mairie de Dijon où les participants ont fait honneur à l'incontournable duo Kir/

gougère offert par la municipalité. Cette dégustation a été précédée d'une intervention de M. Antoine Hoareau, 1^{er} adjoint à Mme Nathalie Koenders, maire de Dijon, particulièrement intéressé par notre délégation multinationale et par la présence parmi nous de deux réservistes ukrainiens. À ses côtés se tenait Mme Catherine Hervieu, députée de Côte-d'Or, membre de la Commission de la défense nationale et des forces armées, membre titulaire de la Délégation française à l'Assemblée parlementaire de l'OTAN.

D'INTENSES RÉUNIONS DE TRAVAIL

Le deuxième temps fort furent bien entendu les séances de travail : trois demi-journées intenses dont une consacrée au «rat-trapage» de la session de janvier. Celle-ci, en effet organisée au Commandement Allié pour la Transformation (NATO ACT) à Norfolk (États-Unis), avait été profondément impactée par la tempête Fern qui avait empêché bon nombre de délégations de rejoindre le site.

Cet *In-Between Meeting*, équivalent statutaire d'une réunion de bureau, a aussi permis de préciser le calendrier et la loca-



© DR

Commémoration du 8 Mai à Dijon : mise en place aux ordres du LCL (R) Charles Bertin, vice-président France de la CIOR, de l'imposante délégation d'officiers de réserve de la CIOR. Ils sont issus de 20 pays membres ou observateurs de l'OTAN.

lisation des événements à venir – quatre réunions annuelles dont le Congrès d'été, à Bucarest cette année –, les présidences à venir, et de continuer le travail, compliqué et toujours en cours, de transformation des statuts de la CIOR.

DES ACTIVITÉS CONVIVIALES

Les activités conviviales ont aussi marqué ce *In-Between Meeting*. Pour l'ouverture, les participants ont pu s'initier à la dégustation de vin de Bourgogne. Pour la clôture, votre serviteur, résident dijonnais, a animé une visite guidée du centre-ville historique de la ville. De l'avis de tous, cet IBM restera dans les mémoires. ■



ASSOCIATIONS TERRITORIALES

LE MOT DU COLONEL (R) PHILIPPE LATASTE

PREMIER VICE-PRÉSIDENT NATIONAL ET PRÉSIDENT DES ASSOCIATIONS TERRITORIALES INTERARMÉES

QUAND NOTRE HISTOIRE NOUS OBLIGE !

Chers réservistes, chers camarades,

Conformément aux orientations fixées, la dynamique impulsée pour mobiliser les structures de notre Union se poursuit sans faiblir.

Dans la dernière édition de notre revue, nous évoquions le fonctionnement de nos Conseils de région et la nécessité de les faire vivre efficacement et dans un esprit de collégialité. Ce mode de gouvernance plus ouvert et plus transversal s'impose également dans le cadre du dialogue qui doit s'établir au sein du collège des présidents de région, animé par le président national des associations territoriales interarmées.

Ce dialogue informel et libre existe aujourd'hui, organisé depuis le mois d'avril dans le cadre des "Rencontres territoriales". Ces rencontres mensuelles, en visioconférence, doivent permettre d'assurer une plus grande fluidité dans les échanges d'informations, de faire remonter rapidement les problématiques transverses, d'y apporter des réponses en commun et de partager les bonnes pratiques.

L'ensemble du dispositif ainsi mis sur pied, articulant les échanges au sein des territoires et entre territoires au niveau national, doit offrir plus d'agilité à notre organisation, contribuer à sa résilience et lui permettre d'assurer ses missions dans le respect des objectifs fixés.

Je tiens à saluer l'engagement des présidents de région qui participent à ce nouvel exercice. Leur disponibilité, leur franchise et



leur esprit de camaraderie donnent à cette démarche sa crédibilité et sa force.

Par cette mobilisation, il s'agit bien de renforcer notre cadre associatif et de permettre à notre Union de franchir une étape décisive d'adaptation à des réalités nouvelles : perspectives ouvertes par un nouveau Service national, jeunesse en quête de sens, incertitudes nées des tensions internationales. Nous devons être prêts à répondre, avec cohérence et confiance, aux rendez-vous qui nous seront fixés.

Au-delà des seules exigences d'une bonne organisation, gardons le souci constant de donner du sens à notre engagement. La légitimité historique que nous revendiquons n'est pas une rente héritée du passé : elle repose sur notre capacité à demeurer fidèles à une mission et à la faire vivre dans le présent. Oui, notre histoire nous oblige.

Si nos associations sont pour beaucoup plus que centenaires, c'est parce qu'elles ont su s'adapter aux évolutions des temps, dépasser des crises internes et surmonter celles qui ont marqué notre histoire nationale.

La suspension du Service national comme la montée de l'individualisme nous ont gravement touchés ces dernières décennies. Néanmoins, des hommes et des femmes ont assuré la pérennité de nos organisations et sont restés fidèles à une mission essentielle : faire vivre le lien armées-nation, l'esprit de défense, le devoir de mémoire et la conviction intime qu'une armée de réserve est indispensable à la cohésion et à la résilience de la Nation.

Portons aussi au crédit de notre réseau associatif territorial sa capacité à entretenir des liens, à mutualiser sans renier ses identités, à faire vivre localement une communauté de valeurs et à s'inscrire dans des réseaux de réseaux.

Cette réalité de terrain prend tout son sens alors que des champs de coopération s'ouvrent au niveau national avec d'autres organisations (FNAM, Union IHEDN, fédération ATLAS...). Les liens existants n'en seront que renforcés et vivifiés.

Restons fidèles à ce que nous sommes, lucides sur les défis qui viennent, et pleinement engagés pour faire vivre, ensemble, au niveau national et dans nos territoires, une Union utile, forte et tournée vers l'avenir. Gardons le cap et avançons ensemble dans les directions fixées. ■

INTERACTIVITÉ avec votre revue



Lorsque vous apercevez ce symbole dans l'une des pages de la revue, rendez-vous sur notre site Internet : **des documents, des informations et des photos complètent les articles publiés.**

<https://unor-reserves.fr>

**Armée
& Défense**
Réserve et Nation





LIEN ARMÉE-NATION

S'APPROPRIER LES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE

Le 30 avril dernier, l'Association des officiers de réserve de la Mayenne a réuni plus de 150 élèves pour participer au Challenge citoyen mémoriel dématérialisé.

Dans un département, en théorie, désert militaire, l'Association des officiers de réserve de la Mayenne a refusé de baisser les bras en organisant pendant plus de dix ans des rallyes citoyens multisports au profit des lycéens du département.

Ces rallyes ont permis à ces jeunes de découvrir les métiers de la défense et de la sécurité grâce à la participation de nombreuses associations patriotiques ainsi que de toutes les structures dédiées.

ASSOCIER LES JEUNES À L'ORGANISATION

Malheureusement, ces actions connaissent un effet déflationniste après la Covid, tant chez les membres de l'association qu'au près des élèves. Pour endiguer ce désintéret, l'association eut l'idée de transformer le rallye en challenge et d'associer des jeunes à son organisation.

Restant maître d'œuvre de la journée, l'AOR de la Mayenne a sollicité des jeunes de l'École d'ingénieurs du numérique (ES-IEA) de Laval qui ont activement contribué à cette réussite. Dans le cadre de leur projet scientifique et technique, ils ont conçu et déployé un outil de gestion de parcours par QR codes.

De l'inscription des équipes au suivi des scores en temps réel, leur solution a rendu l'expérience plus fluide et interactive pour l'ensemble des participants. Cette collaboration montre comment les compétences en informatique peuvent s'appliquer très



Plus de 220 personnes (élèves, accompagnants, bénévoles, organisateurs, officiels et autorités) étaient présentes pour cet événement couvert par la presse locale.

concrètement pour soutenir des initiatives locales et citoyennes.

CADETS DE LA GENDARMERIE ET LES CLASSES DÉFENSE

Grâce à notre excellent partenariat avec les directions d'enseignement public et privé, l'AOR 53 a pu ouvrir cette compétition aux élèves des classes de 3^e. L'association de Cadets de la gendarmerie (dont l'AOR 53 est membre de droit-fondateur) et trois classes défense (lycées et collèges) figuraient parmi les concurrents.

Le challenge consiste en une course d'orientation (participation du club départemental de course d'orientation) où les balises sont remplacées par des QR codes qui s'ouvrent sur un positionnement et sur des questions mémorielles (sous forme de QCM). Des professeurs d'histoire membres de l'AOR 53 ainsi le Mémorial de la déportation de Mayenne

ont réalisé le questionnaire dont le thème était « 1946 : retour des prisonniers et ouverture des camps ».

LA TRANSMISSION MÉMORIELLE

L'ensemble des éléments fournis a permis de faire, en temps réel, deux classements : cumul des temps de course et bonnes réponses aux questions mémorielles.

Chaque catégorie de concurrents (collège et lycée) a été classée en fonction de leur résultat : Prix de l'AOR 53 pour les trois premières équipes en résultats cumulés ; Prix de la Mémoire remis par les représentants locaux des ordres nationaux (LH et ONM) et ministériels (mérite Agricole) à l'équipe ayant fait le meilleur score aux questions mémorielles.

Ce sont donc 79 équipes (binômes en majorité mixte) qui ont participé activement à la cérémonie commémorative. Tous les établissements et structures, en présence d'une quinzaine de porte-drapeaux, ont eu au moins un élève pour le lever les couleurs, déposer des Flammes de la Mémoire et la gerbe du Souvenir.

C'est dans cette épreuve que tous les jeunes participants ont pu s'approprier de manière concrète les valeurs de la République. L'AOR 53 a ainsi rempli une de ses missions de transmission mémorielle en permettant à des jeunes de mettre en pratique leurs connaissances afin d'en faire profiter des plus jeunes. ■

© Patrice Cordier



DEVOIR DE TRANSMISSION

UN POILU OUBLIÉ HONORÉ À VERDUN

Une plaque nominative en mémoire d'Albert Danes, Poilu, médecin toulousain, ancien rugbyman, tué en 1916, a été dévoilée dans l'ossuaire de Douaumont (55) au cours d'une émouvante cérémonie.

Dans le cadre d'une nouvelle action mémorielle, le Centre du service national et de la jeunesse de Toulouse (CSNJ), la classe défense du lycée Pierre-Paul Riquet de Saint-Orens-de-Gameville (31) et la 5e compagnie du 14^e régiment d'infanterie logistique parachutiste (14^e RILP) de Toulouse se sont rendus à Verdun du 13 au 17 avril 2026.

Ce séjour mémoriel a permis aux jeunes de poursuivre le travail engagé autour de la mémoire des combattants de la Première Guerre mondiale avec un hommage tout particulier rendu au soldat toulousain Albert Danes, ancien joueur de rugby au Stade toulousain, médecin auxiliaire et soldat du 14^e régiment d'infanterie.

DÉCOUVERTE DES SITES HISTORIQUES

Dès leur arrivée, les participants ont été saisis par la force symbolique des lieux. Au fil des visites, ils ont découvert plusieurs sites majeurs de la bataille de Verdun : le Mémorial, la citadelle souterraine, les villages détruits de Louvemont et de Fleury-devant-Douaumont, la tranchée de Chattancourt, la butte de Vauquois ainsi que la crête des Éperges.

Ces étapes ont permis aux élèves d'approcher la réalité du conflit, de mesurer l'ampleur des sacrifices consentis et de mieux comprendre les conséquences humaines et matérielles de la guerre. Aux



De gauche à droite : le lieutenant-colonel (R) Grégoire, président UNOR Lorraine ; Mme Corinne Gonzalvez, chargée de relations publiques, CSNJ Toulouse ; le colonel Lavallée, DMD de la Meuse ; M. Joël Terrier, président de la ligue Grand-Est de rugby ; le lieutenant-colonel (R) Milliaire, président UNOR Alsace ; Mme Pascale Mercier, vice-présidente de la FFR.

côtés des militaires du 14^e RILP, ils ont vécu une expérience historique forte, mêlant réflexion, émotion et cohésion.

UNE CÉRÉMONIE OFFICIELLE

Temps fort de ce voyage, une cérémonie était organisée à l'ossuaire de Douaumont pour le dévoilement de la gravure du nom d'Albert Danes sur les parois de la voûte du cloître. Albert Danes fut à la fois sportif sous les couleurs du Stade toulousain, médecin auxiliaire au service de ses camarades et soldat du 14^e régi-

ment d'infanterie engagé dans la bataille de Verdun. Son parcours illustre l'union entre l'engagement sportif, l'esprit de service et le devoir patriotique. Grâce au travail mené par le CSNJ, l'autorisation de faire inscrire le nom de ce Poilu toulousain a pu être obtenue. Cette inscription répare un oubli de l'histoire et honore un homme tombé pour la France, sans sépulture identifiée. Une telle autorisation, permettant de graver le nom d'un soldat sur la voûte de l'ossuaire, demeure tout à fait exceptionnelle.



La classe Défense du lycée Pierre-Paul Riquet de Saint-Orens-de-Gameville (31) et des hommes de la 5^e Cie du 14^e régiment d'infanterie logistique parachutiste (Toulouse) rendent hommage aux soldats du 14^e RI morts à Verdun.

EN PRÉSENCE DES AUTORITÉS

En présence de près de 70 personnes, parmi lesquelles de nombreuses autorités civiles et militaires, cette cérémonie solennelle a réuni plusieurs générations autour du souvenir. Étaient notamment présents le colonel Lavallée, délégué militaire départemental (DMD) de la Meuse, le commandant Crépieux, les représentants de l'UNOR (lieutenant-colonel (R) Grégoire, président de l'UNOR Lorraine et lieutenant-colonel (R) Milliaire, président de l'UNOR Alsace) qui représentaient le médecin-chef (R) Jean-Philippe Durrieu DuFaza, président national de l'UNOR, le capitaine Nguyen Huu, représentant le 14^e RLIP, Monsieur Gérard, directeur de l'osuaire de Douaumont, Monsieur Schwindt, directeur de l'Office national des anciens combattants et des victimes de guerre, le Docteur Long, président de l'Association du souvenir du service de santé, Madame Schwindt, présidente régionale de la Fédération Maginot et son porte-drapeau, Monsieur Terrier, président de la ligue Grand-Est de rugby, Monsieur Terrier, Madame Mercier, vice-présidente de la FFR, Monsieur Triffaut, président du comité de la France mutualiste de Verdun...

Les élèves de la classe défense ont pris la parole, tout comme le président de l'Association du souvenir du service de santé et la vice-présidente de la Fédération française de rugby du Grand-Est, qui a lu un message du Stade toulousain.

Quatre gerbes ont ensuite été déposées avant le ravivage de la flamme. Dans une atmosphère empreinte de respect et d'émotion, Albert Danes a reçu les honneurs militaires. Désormais, son nom demeure gravé à Douaumont, témoignage durable de son courage et de son engagement.

HOMMAGE AUX SOLDATS DU 14^e RI

Autre moment marquant du séjour : l'hommage rendu à seize soldats du 14^e régiment d'infanterie tombés à Verdun. Les jeunes et les militaires du 14^e RLIP ont déposé une gerbe devant chacune des tombes, accomplissant un geste de respect et de reconnaissance envers ceux qui ont combattu jusqu'au sacrifice suprême.

Cette cérémonie sobre et solennelle a permis aux participants de mesurer la réalité humaine de la guerre et de rendre

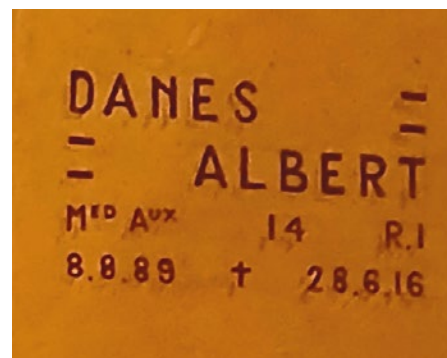
un hommage individualisé à chacun de ces combattants morts pour la France. Ce temps de recueillement a profondément marqué les élèves comme les militaires présents.

UNE MÉMOIRE VIVANTE À TRANSMETTRE

Ce voyage mémoriel laisse une empreinte durable sur l'ensemble des participants. En parcourant ces lieux chargés d'histoire, les jeunes ne découvrent pas seulement les événements du passé, ils prennent conscience du prix de la paix, du courage de ceux qui ont combattu et des valeurs de solidarité, d'engagement et de fraternité qui les animaient.

À travers les cérémonies, les hommages et les rencontres, ils deviennent à leur tour les relais de cette mémoire. Le souvenir d'Albert Danes, comme celui de tous les soldats tombés à Verdun, rappelle que derrière chaque nom gravé dans la pierre se trouvent une vie, un destin et un sacrifice consenti pour la France.

Le devoir de transmission prend ici tout son sens : faire vivre l'histoire, honorer ceux qui nous ont précédés et transmettre aux générations futures la volonté de préserver la paix. Car se souvenir, ce n'est pas seulement regarder le passé, c'est aussi éclairer l'avenir. L'UNOR s'honore d'avoir répondu à l'invitation du CSNJ de Toulouse et d'avoir participé à cette cérémonie mémorielle. ■



Le nom d'Albert Danes, Poilu, médecin et joueur de rugby, est désormais inscrit sur les parois de la voûte du cloître de Douaumont.

SERVICE HISTORIQUE DE LA DÉFENSE

SENTINELLE DE LA MÉMOIRE MILITAIRE

À l'ombre du Donjon érigé entre 1364 et 1370 par le roi Charles V et qui reste l'un des plus hauts donjons médiévaux d'Europe encore conservé, le Service historique de la Défense veille sur quatre siècles d'archives et de symbolique. De la fusion des services d'armées en 2005 aux défis de la numérisation, ce géant documentaire s'affirme comme un acteur culturel et stratégique de premier plan.

Le Service historique de la Défense (SHD)^[1] est bien plus qu'une simple administration ; il est l'héritier d'institutions prestigieuses remontant au XVII^e siècle. Dès 1688, Louis XIV confie à Louvois la création du Dépôt

général de la Guerre pour conserver les documents régaliens et former le personnel militaire. Cet élan est suivi, en 1699, par la création du Dépôt de la Marine.

Au fil des siècles, ces structures ont évolué pour devenir des piliers de l'histoire militaire française, témoignant de l'importance du fait guerrier dans l'identité nationale. Le service actuel, tel que nous le connaissons, est né en 2005 de la fusion des quatre services historiques de l'armée de Terre, de la Marine, de l'armée de l'Air et de la Gendarmerie nationale.

Aujourd'hui rattaché à la Direction de la mémoire, de la culture et des archives



(DMCA) du Secrétariat général pour l'administration (SGA), le SHD agit comme un service à compétence nationale. Il col-

lecte les archives des cabinets ministériels, des états-majors, de la Direction générale de l'armement (DGA) et de la gendarmerie, garantissant ainsi la continuité de la

LES TRÉSORS DU SHD

Le SHD veille sur un patrimoine exceptionnel retraçant l'épopée militaire française. Parmi ses joyaux, les cartes manuscrites de Vauban occupent une place mythique : plus de 100 000 plans et projets de fortifications qui dessinent la naissance de l'État moderne sous Louis XIV.

La bibliothèque de Louvois, fondée en 1688, complète cet héritage avec près d'un million d'ouvrages spécialisés.

À consulter également, les ordres de bataille de Napoléon aux journaux de marche de 1914-1918, sources vitales pour les chercheurs et généalogistes. Le XX^e siècle est aussi marqué par les archives de la France libre et de la guerre d'Algérie, fonds parmi les plus consultés aujourd'hui.

En outre, le SHD préserve une iconographie foisonnante : un million de photographies aériennes et la collection du ministre de la Guerre, riche de milliers d'aquarelles et gravures. Enfin, la salle des emblèmes, gardienne des drapeaux et des étendards nationaux, incarne la dimension symbolique de ce temple de la mémoire.

^[1] servicehistorique.sga.defense.gouv.fr



La salle des emblèmes, gardienne des drapeaux et des étendards nationaux.

mémoire administrative et opérationnelle de la Défense.

450 KILOMÈTRES DE DOCUMENTS

Avec un total impressionnant de 450 kilomètres linéaires d'archives, le SHD s'impose comme un acteur majeur de la culture en France. Ses collections d'une richesse exceptionnelle s'étendent du XV^e siècle jusqu'aux théâtres d'opérations les plus contemporains. Cette masse documentaire n'est pas centralisée en un seul point mais répartie sur dix sites stratégiques à travers l'Hexagone : Vincennes, Châtelleraut, Cherbourg, Brest, Lorient, Rochefort, Toulon, Caen, Le Blanc et Pau.

Chaque antenne possède souvent sa propre spécialité. Châtelleraut conserve les archives de l'armement et du personnel civil. Pau gère le personnel militaire, tandis que Caen se consacre aux victimes des conflits contemporains. Les sites portuaires comme Brest ou Toulon conservent quant à eux les précieuses archives de la Marine nationale.



Insigne du Service historique de la Défense.

Ce réseau territorial permet de mettre à la disposition du grand public, des chercheurs et des généalogistes près de 18 millions de photographies et plus de 50 000 cartes et plans.

LA PREMIÈRE BIBLIOTHÈQUE D'HISTOIRE MILITAIRE

Au-delà de sa mission d'archiviste, le SHD abrite la plus grande bibliothèque spécialisée en histoire militaire de France, et la première d'Europe dans son domaine. Riche d'un million de documents, ses fonds comprennent des manuscrits dont le plus ancien remonte au XII^e siècle.

On y trouve des œuvres majeures illustrant l'essor des "armes savantes" comme le génie ou l'artillerie, nécessitant des connaissances en balistique et en poliorcétique. Parmi les trésors cartographiques, la collection des "71 recueils" du Dépôt de la Marine est remarquable.

Elle rassemble 6 500 cartes réalisées entre 1550 et 1850, collées dans d'imposants registres (lire encadré).

La bibliothèque conserve également des pièces uniques comme le cahier de géogra-

LES PAVILLONS DU ROI ET DE LA REINE

Au Château de Vincennes, les pavillons du Roi et de la Reine, marquent l'ultime transformation du site en résidence royale au XVII^e siècle. Sous l'impulsion de Mazarin, l'architecte Louis Le Vau a érigé ces édifices entre 1654 et 1660 pour offrir au jeune Louis XIV un confort absent du donjon médiéval.

Le Pavillon du Roi, achevé en 1658, et son pendant symétrique pour la Reine, encadrent une majestueuse cour d'Honneur. Par leurs lignes classiques et leurs proportions régulières, ils préfigurent le style de Versailles.

Délaissés dès 1682 pour la cour versaillaise, ces pavillons ont ensuite connu divers usages militaires. C'est notamment là que l'École royale militaire a vécu ses premières années (1753-1756) avant son transfert dans le 7^e arrondissement de Paris une fois les premiers bâtiments édifiés.

Puis les pavillons sont devenus le siège prestigieux du Service historique de la Défense. Un patrimoine qui unit l'ancienne forteresse médiévale à la modernité classique.



Le pavillon du Roi, résidence royale au XVII^e siècle, est aujourd'hui le cœur du Service historique de la Défense.

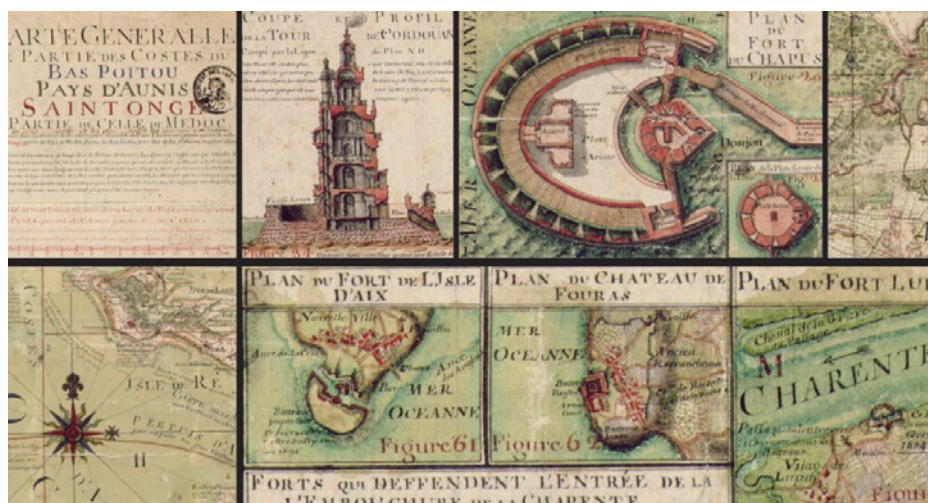
phie du futur Louis XVI, un traité d'art de la guerre allemand du XVI^e siècle ayant appartenu à Louis-Napoléon Bonaparte, ou encore une reliure en argent rendant hommage aux morts du 79^e RI durant la Grande Guerre. Accessible gratuitement à tous, cette bibliothèque propose aussi des fonds plus insolites dédiés à la bande dessinée et aux loisirs militaires comme les wargames.

GARANT DE LA SYMBOLIQUE ET DES TRADITIONS

Le SHD exerce aussi une mission essentielle de gestion de la symbolique de la Défense. Il est le garant des emblèmes nationaux, de l'homologation des nouveaux insignes et des fanions, ainsi que du baptême des promotions.

Sa division de la symbolique gère la plus grande collection d'insignes militaires au monde, riche de 120 000 pièces. Ces écus émaillés ne sont pas de simples objets de collection, ils constituent une banque de données pour les dessinateurs d'unités en recherche d'inspiration.

Le SHD s'assure du respect des règles héraldiques et évite l'utilisation de symboles pouvant être retournés contre l'institution. L'histoire de l'insigne de la 1^{re} division blindée illustre parfaitement ce rôle : créé en 1944, son bleu ciel symbolise la Méditerranée et sa croix rappelle Saint-Louis, soulignant l'identité d'une unité alors composée majoritairement



Référence aux trésors cartographiques que possède le SHD : la collection des "71 recueils" du Dépôt de la Marine (photo extraite de la brochure de présentation du SHD).

rement de soldats d'Afrique du Nord. Chaque année, cette collection continue de s'enrichir par des acquisitions et des dons, renforçant son statut de référence historique.

DÉFIS CONTEMPORAINS : NUMÉRISATION ET MANŒVRE LOGISTIQUE

Pour rester un service moderne, le SHD s'est engagé dans un vaste chantier de dématérialisation. Sous l'impulsion de la DMCA, des outils comme le projet "VITAM" et le système "Archipel" assurent désormais la pérennité et la sécurité des archives électroniques du ministère.

Depuis 2018, un plan pluriannuel de numérisation permet d'enrichir les portails "Mémoire des hommes"^[2] et "Gallica"^[3], rendant accessibles en ligne les historiques régimentaires et les annuaires du personnel.

Parallèlement à cette révolution numérique, le service a récemment mené la "Manœuvre Braibant", un défi logistique sans précédent. Entre 2022 et 2024, le SHD a déplacé plus de 70 kilomètres linéaires d'archives depuis le Fort Neuf de Vincennes. Ce transfert de 700 000 boîtes et 110 000 ouvrages vers différents sites d'Île-de-France et de l'Hexagone a permis de rationaliser la conservation des fonds tout en libérant des espaces pour de futurs projets ministériels.

Ce dynamisme témoigne de la vitalité d'un service qui, tout en gardant le passé, regarde résolument vers l'avenir. ■



UNE BIBLIOTHÈQUE « ROYALE »

La bibliothèque du SHD conserve un ensemble remarquable de cartes et plans dont se détache particulièrement la collection dite "des 71 recueils". Elle tire son nom de l'opération effectuée vers 1860 au sein du Dépôt des cartes et plans de la Marine : près de 6 500 cartes maritimes et terrestres, manuscrites ou imprimées de tous pays, réalisées entre 1550 et 1850, ont été rassemblées par grands lots géographiques et thématiques et collées sur des feuilles de papier reliées dans 71 imposants volumes. Les deux premiers volumes se composent de mappemondes, puis une vingtaine d'autres sont consacrés à la France. Les autres pays européens occupent 35 registres, tandis que l'Asie, l'Afrique et l'Amérique se partagent la quinzaine de recueils subsistants. Il faut noter l'absence de cartes sur l'Océanie et les pôles, qui s'explique par la méconnaissance de ces contrées avant le XIX^e siècle.

Si la plupart des recueils sont majoritairement composés de cartes terrestres (plans de villes et de fortifications, projets d'urbanisme), d'autres présentent un intérêt pour l'histoire maritime : les côtes, les cours d'eau ou les forêts essentielles pour la construction navale sont fréquemment représentés, et les traces des voyages et des explorations s'affirment dans les cartes extra-européennes, surtout dans le continent américain.

Le caractère unique de la collection est renforcé par les mentions manuscrites, écrites ou dessinées, présentes sur un très grand nombre de cartes. Des pistes de recherche passionnantes restent donc ouvertes sur le décryptage de toutes ces annotations. Si la collection est à la disposition du public, ses richesses sont encore à exploiter et surtout à faire connaître.

Source : Ar(abes)ques n°98 Juillet-août-septembre 2020

^[2] memoiredeshommes.defense.gouv.fr

^[3] gallica.bnf.fr

LU POUR VOUS



RUSSIE-UKRAINE : LA GUERRE HYBRIDE

« *Aux racines agricoles d'un bouleversement mondial* », tel est le sous-titre de cet ouvrage qui décrypte et analyse la guerre russo-ukrainienne par le prisme agricole. Car « *derrière les drones et les tragédies humaines, une bataille hybride se joue pour le contrôle des terres, des récoltes et de la sécurité alimentaire mondiale* », indiquent Sébastien Abis, Arthur Portier et Thierry Pouch*.

Ils remontent aux années 1990, avec la chute du Mur de Berlin et l'effondrement du système soviétique qui permet à la Russie et à l'Ukraine, devenue indépendante dès décembre 1991, de reconstruire leur agriculture. Surtout, en se séparant de son « grand-frère russe » (selon la formule de l'académicienne Hélène Carrère d'Encausse), l'Ukraine prive ce dernier de son grenier à blé.

Il faut attendre l'avènement de Vladimir Poutine et son programme global de redressement et de préservation de la souveraineté et de la sécurité nationale pour que Moscou renoue avec la sécurité alimentaire. S'en suit alors une politique de conquête des marchés que les sanctions économiques

consécutives à l'annexion de la Crimée (ukrainienne) en 2014 ne parviendront pas à éroder.

Sous l'autorité des présidents Kravtchouk, Koutchma, Iouchtchenko, Ianoukovytch, Porochenko et maintenant Zelensky, l'Ukraine a tout aussi méthodiquement orchestré son « *réarmement agricole* ». Le pays a puisé dans ses terres fertiles (tchernoziom) autour du fameux triptyque tournesol, maïs, blé pour stabiliser le socle de son indépendance et de son développement international. Malgré des blocages internes, l'Ukraine s'était hissée au rang de géant agricole avant que l'invasion ne vienne brutalement entraver cet élan.

L'ouvrage est aussi une critique sur l'aveuglement stratégique européen qui n'a pas compris que le réarmement agricole était global et qu'il se faisait sans les 27. Il démontre comment depuis le 24 février 2022 et l'invasion de l'Ukraine par la Russie, le monde a changé de paradigme.

Les États ont pris conscience de la fragilité de leurs approvisionnements sur les commodités, en particulierité sur ce qui constitue le bas de la pyramide de Maslow : se nourrir et se chauffer. C'est pourquoi les énergies et les ressources agricoles et agroalimentaires sont revenues au cœur des préoccupations des gouvernements depuis quelques années.

Si la fermeture de la Mer Noire a un temps hypothéqué, l'alimentation des pays africains dépendant à la fois des céréales russes et des céréales ukrainiennes (certains pays comme le Soudan à 100%), le manque de débouchés a déstabilisé les marchés internationaux. Moscou, en « *céréales killer* » a très finement joué sur ce registre, conscient de détenir « *une arme de destruction massive : la faim* », souligne l'ouvrage. C'est cette posture qui a poussé de nombreux pays à créer la Mission sur la résilience de l'alimentation et de l'agriculture (*Food and Agriculture Resilience Mission – FARM*).

Enfin, le livre invite à envisager d'autres scénarios de rupture basés sur un arrêt, à tout le moins un rationnement serré des exportations russes, soit par volonté politique interne ou externe (blocus notamment), soit par accident climatique majeur, ou encore en raison de l'effondrement (implosion politique et sociale) même du pays...

Dans la même veine, les trois auteurs imaginent une adhésion rapide de l'Ukraine à l'Union européenne, dès le 1^{er} avril 2027. Elle pourrait soit devenir un sursaut géostratégique majeur, soit entraîner une « *désunion mécanique* » des politiques agricoles actuelles tant le poids de l'agriculture ukrainienne est massif. ■

(*) respectivement, directeur du Club Demeter ; agriculteur et consultant d'Argus Media ; chef économiste aux Chambres d'agriculture

Ce qui est certain, c'est que la géopolitique n'est plus seulement une affaire d'armées, mais de semences, de silos et de logistique. Pour les acteurs du secteur, de la production à la distribution, appréhender ces virages est devenu vital pour ne pas subir les recompositions d'un monde où la sécurité alimentaire n'est jamais acquise.

AUTEURS : SÉBASTIEN ABIS, ARTHUR PORTIER, THIERRY POUCH
Éditions Armand Colin - 19,90 €



DICTIONNAIRE IMPERTINENT DE LA GUERRE

C'est un ouvrage pour le moins décapant (mais pas irritant) que nous livre Philippe Capron. Son *Dictionnaire impertinent de la guerre* dénote dans un paysage éditorial souvent saturé de traités académiques ou de mémoires techniques.

L'originalité première de l'ouvrage réside dans sa forme : un dictionnaire thématique de plus d'une centaine d'entrées. Ce format permet une lecture non linéaire, idéale pour grappiller des concepts au gré de la curiosité ou (pourquoi pas) des besoins opérationnels.

De l'économie de guerre à la technologie, d'Afghanistan à Zouaves, en passant par la diplomatie et les mythes culturels, l'auteur multidiscipliné (HEC, Sciences Po, ENA) balaie un spectre large pour démontrer que la guerre n'est pas uniquement l'affaire des militaires. Le lecteur sent d'ailleurs toute la passion que Philippe Capron a mise dans chacune des lignes de l'ouvrage.

Dans ces chemins de traverse plus sérieux qu'ils n'y paraissent, l'auteur nous entraîne dans des histoires souvent insolites, mais réelles. Finalement le général Foch n'avait-il pas un peu raison quand il disait que l'aviation n'avait aucun avenir, si l'on tient compte aujourd'hui du poids des drones dans les conflits ? Que dire de leur coût économique en comparaison des dégâts qu'il pose ?

La problématique était d'ailleurs la même pendant la Seconde Guerre mondiale avec d'un côté le bazooka allemand (19 euros) et le char Sherman (50 000 euros). Au fil des pages, Philippe Capron s'attache à écorner certaines légendes et à remettre en question des visions parfois trop moralisatrices ou simplifiées des conflits. Il n'hésite pas à qualifier Clausewitz de « *militaire médiocre* » ou à pointer « *l'hubris* » de Napoléon, vainqueur par le génie, mais aussi par le nombre, manquant parfois du réalisme le plus élémentaire.

L'auteur nous rappelle également quelques vérités inconfortables, comme l'ampleur des exécutions pour désertion pendant la Seconde Guerre mondiale ou l'ironie de voir des noms comme Hitler ou Staline proposés pour le prix Nobel de la paix. Philippe Capron prouve qu'il a indéniablement le sens de la formule, égratignant Che Guevara « *latin lover ultime et vendeur de t-shirt devant l'éternel* » et sous-titrant de manière très juste ses entrées nominales : « *Mercenaires, l'un des plus vieux métiers du monde, promis à un bel avenir* » ; « *Débarquement, spécialité américaine* », etc.

En parfaite maîtrise, il décrit l'évolution technique des armes « *de l'arquebuse à l'AR-15* ». Au fil des pages, le lecteur découvrira une véritable mine de renseignements. L'ouvrage ressuscite des conflits méconnus, comme la guerre de Zanzibar – la plus courte de l'histoire avec ses 45 minutes – ou les désastres démographiques de la guerre de la Triple Alliance au Paraguay.

Il explore la dimension industrielle de la guerre de Sécession et rappelle que l'innovation militaire finit inévitablement par servir le civil. Enfin, ses nombreux rappels soulignent une constante : l'histoire est tragique et il est dangereux d'oublier que l'on a toujours tendance à se préparer à la « *guerre précédente* ». Croire que l'on est prêt est une constante des chefs qui vont être battus, insiste-t-il bien à propos. ■

Philippe Capron revisite l'histoire des guerres sans dénaturer ni trahir les réalités. Cet autre regard qu'il jette sur ces conflits est un rafraîchissement et un ravissement de l'âme.

AUTEUR : PHILIPPE CAPRON
Éditions Pierre de Taillac - 24,90 €

JOHNNY CLEM

Dans la collection des « Héros de Guerre », Grand Angle a demandé à Philippe Charlot (scénario) et Miras (dessin) de conter l'histoire pour le moins méconnue et extraordinaire du jeune Johnny Clem.

Orphelin de mère, tuée dans un accident de train, il suit péniblement une instruction élémentaire à Newark dans l'Ohio auprès de M^{lle} Faithfull. Son père, boulanger, s'est vite entiché d'une certaine Elisabeth que Johnny ne porte pas vraiment dans son cœur. Comme le disent les commères du coin, « *le four n'aura pas eu le temps de refroidir* ».

Loin de ses basses considérations, le jeune garçon ne rêve que de combattre les Sudistes, avec l'armée du général Grant. Échappant à la vigilance de son père, il suit le contingent des volontaires qui se rendent au camp Jackson. Le petit ami de M^{lle} Faithfull le convainc de reprendre le train et repartir pour Newark, mais quand le signal retentit, Johnny retourne au camp... où il est pris comme mascotte et jeune apprenti : lessive, corvée de pommes de terre, corvée de bois sont son quotidien.

Il croise le chemin d'un tambour qui lui donne les rudiments et participe, à dix ans, aux batailles contre les Confédérés. Le voilà bientôt revêtu d'un uniforme et armé d'un fusil et rattaché au 22^e Michigan sous les ordres du général William Rosecrans (1819-1898). À douze ans, il est promu sergent après avoir occis un colonel confédéré qui voulait le tuer. Il gagne en plus le surnom mythique de Johnny Shiloh ■

Cette aventure qui se passe en pleine guerre de Sécession fait écho à la tragédie des enfants-soldats qui sont par milliers dans le monde, notamment dans le continent africain. Une BD qui interroge et ne laisse pas insensible.

AUTEURS : PHILIPPE CHARLOT ET MIRAS
Éditions Grand Angle - 16,90 €



LES GUERRES DE MERS

L'amiral Nicolas Vaujour a vu le monde basculer deux fois : la première fois lorsque jeune officier sur la frégate *Cassard*, il suit en direct les attentats contre le *World Trade Center*, le 11 septembre 2001.

La seconde fois, quand sous-chef opération à l'État-major des Armées et au Centre de planification et de commandement opérationnel (CPCO), il reçoit les premiers rapports

du déferlement de la puissance russe en Ukraine.

Ces deux événements ne doivent pas détourner nos yeux des océans, car les Français sont trop peu conscients qu'offre la présence de notre pays sur toutes mers : « *La France est mondiale* ». Elle possède en effet le deuxième domaine maritime mondial. Elle est donc quotidiennement confrontée aux menaces. « *En avril 2025, la même semaine, dans cinq régions différentes du monde, nos forces navales ont vécu des interactions en mer avec les forces armées russes* », témoigne-t-il. La Terre n'est en réalité qu'un immense océan connecté. En surface ou sous l'océan, il n'y a pas de frontières. Le contact est direct. Comme nombre de chefs militaires, le chef d'État-major de la Marine appelle au sursaut politique et aussi financier pour donner les moyens à la France et sa flotte de préserver les intérêts du pays et son intégrité. Car les menaces sont multiples et protéiformes, venant de Russie, de Chine, des ruptures technologiques (notamment l'intelligence artificielle), des attermolements diplomatiques, des jeux d'alliances...

Si l'amiral Vaujour plaide pour renforcer les partenariats conclus avec les États-Unis et l'OTAN, autour des « *nécessaires complémentarités européennes* », il demande surtout aux marins à se tenir « *prêts* ». L'exemple de la guerre États-Unis/Iran nous l'a montré. ■

Un essai clair et pédagogique sur la géopolitique maritime et sur le retour des rivalités en mer.

Comme le sous-titre de l'ouvrage l'indique, « La Marine française est au cœur des nouveaux enjeux du monde ».

AUTEUR : AMIRAL NICOLAS VAUJOUR
Éditions Tallandier - 20,90 €

REMISE DES PRIX LITTÉRAIRES DE UNOR AU SÉNAT

PRIX LITTÉRAIRES

Notre président, Jean-Philippe Durrieu-Dufaza, a remis le 29 mai dernier dans les salons de Boffrand au Sénat, les prix littéraires de l'UNOR au titre de 2025, en compagnie du chef de bataillon (R) Christophe Soulard, responsable de ces prix. Cette cérémonie, jumelée avec celle de l'association Civisme-défense-armée-nation (CiDAN), a récompensé l'ouvrage du Père Yannick Lallemand, *Padre. Mémoires d'un aumônier militaire*.

Ses neveux et petits-neveux se sont exprimés en son nom et ont remercié l'UNOR pour l'attribution du Prix Raymond Poincaré pour cet ouvrage « *à hauteur d'hommes et à hauteur d'âme* ».

Le chef de bataillon (R) Thomas Valentin a reçu le prix spécial du jury pour son livre *Commander le Phoenix*, surnommé donné à la 1^{re} compagnie du 24^e régiment d'infanterie.

Le troisième et dernier prix, celui d'histoire militaire, a été décerné au commandant (R) Alexis de Valence pour l'ouvrage *De Saumur à Berchtesgaden*, réalisé à partir des mémoires de son grand-oncle, Guy de Valence, ancien aide de camp du général Leclerc.

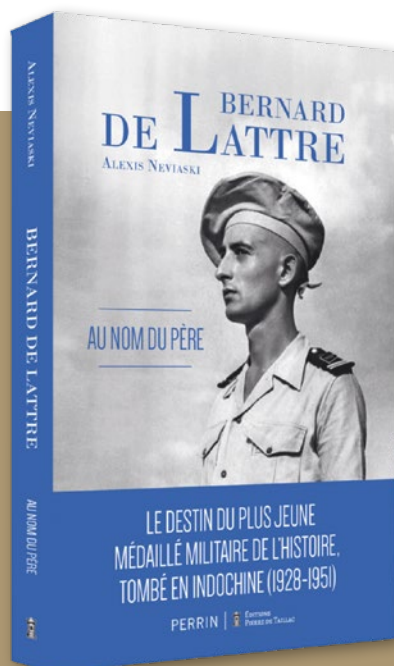
Armée & Défense adresse ses plus sincères félicitations aux lauréats.



Alexis de Valence (à gauche) décroche le prix d'histoire militaire.



Thomas Valentin récompensé par le prix spécial du jury.



BERNARD DE LATTRE

La vie de Bernard de Lattre de Tassigny fut courte, mais d'une rare intensité. Son parcours exemplaire mériterait encore aujourd'hui d'être exposé, rappelé et présenté comme modèle dans les cours d'histoire.

Tout au long de l'ouvrage, Alexis Neviaski nous entraîne dans le quotidien du fils unique du futur maréchal de Lattre. Brinqueballé au gré des mutations de son père et des sanatoriums de sa mère Simonne, le jeune Bernard émet, très tôt, le vœu de devenir « officier comme papa ».

Le scoutisme dans lequel il prend plaisir constitue une première approche et l'anti-chambre de son parcours. À l'occasion d'une kermesse organisée en mai 1936 par les soldats du 151^e régiment d'infanterie dont Jean de Lattre est le chef de corps, un jeune sous-officier à qui Jean a présenté Bernard lit dans ses lignes de la main. Il confie à un de ses camarades : « Je viens de voir une main d'enfant extraordinaire. Celle du fils du colonel. Cet enfant aura l'intelligence et le caractère de son père, mais je souhaite me tromper, car il aura une vie très agitée et glorieuse. Elle sera courte ».

Quand la Seconde Guerre mondiale éclate, Simonne et Bernard restent en Touraine et c'est sa mère qui lui dispense des cours à domicile. L'avancée des Allemands contraint la famille à se replier à Opme, à 15 kilomètres au sud de Clermont-Ferrand. Les de Lattre y croise notamment les Giscard et la famille Borotra.

Mais suspecté par le Gouvernement de Vichy, Jean est envoyé commander les troupes en Tunisie, avant de revenir quelques mois plus tard commander la 16^e région militaire et gagner sa quatrième étoile. C'est sans doute ce qui vaut au jeune Bernard d'être nommé en 1942, à seulement quatorze ans, 1^{re} classe honoraire des Spahis.

L'Opération *Torch* en novembre 1942 qui voit débarquer les troupes alliées en Afrique du Nord, scelle définitivement le sort de Jean de Lattre, seul général à ne pas être décoré de la Francisque. Il est arrêté, incarcéré à Toulouse avant d'être transféré à Montluc. Lors de son procès, il est condamné à dix ans de prison et transféré à Riom.

Un malheur n'arrivant jamais seul, Simonne est atteinte de pleurésie et Bernard la soutient de toutes ses forces. En coulisses, le jeune homme s'échine à vouloir faire évader son père avec quelques complicités locales. Malgré les nombreux imprévus qui émaillent cette odyssée tout aussi fougueuse que téméraire, l'évasion est couronnée de succès.

Commence une période de clandestinité qui conduit Jean à Alger (via l'Espagne) pendant que Bernard et Simonne restent un temps à Paris. Eux-mêmes prendront quelques semaines plus tard un itinéraire semblable pour rejoindre Barcelone puis Gibraltar. Bernard brûle de s'engager, mais il est encore trop jeune. Il n'a que 16 ans. Pour calmer ses ardeurs, Jean nomme Bernard « planton cycliste » puis lui fait intégrer l'École des cadres qu'il dirige.

Mais le jeune Bernard n'obtient aucun régime de faveur. Il enrage de voir partir ses camarades de promotion (qui ont tous la vingtaine) au combat, notamment en Italie. Persévérant, insistant, il parvient à décrocher une dérogation de la part du général de Gaulle en personne (par l'entremise de Jean) pour qu'il puisse s'engager. Ce sera au 2^e régiment de Dragons... ■

S'appuyant sur des documents familiaux inédits, l'ancien officier devenu directeur régional adjoint des affaires culturelles (DRAC) du Grand Est livre un ouvrage d'une superbe facture, montrant la complice proximité qu'ont nourri au fil des ans le père et le fils. Captivant et passionnant de bout en bout.

AUTEUR : ALEXIS NEVIASKI
Éditions Pierre de Taillac - 22,90 €

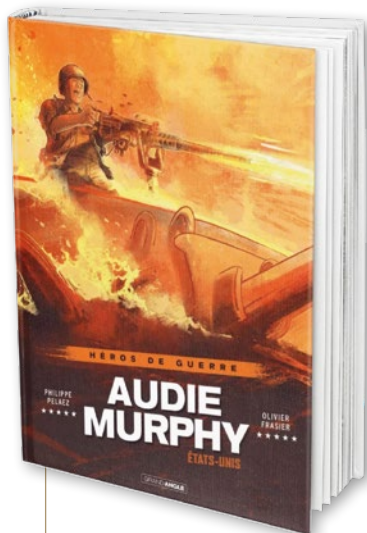
INTERACTIVITÉ avec votre revue



Lorsque vous apercevez ce symbole dans l'une des pages de la revue, rendez-vous sur notre site Internet : **des documents, des informations et des photos complètent les articles publiés.**

<https://unor-reserves.fr>





AUDIE MURPHY

Audie Murphy (1925-1971) est l'un de ces nombreux héros oubliés de la Seconde Guerre mondiale au destin particulier. Il n'a que peu connu son père qui a quitté le foyer, laissant sa femme seule avec neuf enfants vivants. Mais celle-ci meurt d'épuisement alors qu'Audie n'a que 16 ans.

Quand la guerre éclate après Pearl Harbor, ce septième enfant d'une famille de métayers du Texas décide de s'engager et, tout comme Guynemer en France, il est ajourné : pas assez « étoffé », c'est-à-dire « trop jeune, trop petit, trop maigre » !

Mais à l'aide d'une fausse attestation, il parvient à rejoindre le 59^e bataillon d'infanterie, une unité d'entraînement qui stationne à camp Wolters. Il se fait très vite remarquer pour ses talents de tireur.

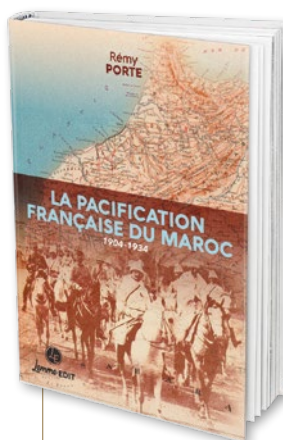
Débarqué en Afrique du Nord en février 1943, il part du Maroc pour participer au débarquement de Sicile et aux nombreux combats de la campagne d'Italie. Il se distingue en neutralisant à lui seul un char allemand, ce qui lui vaut d'être décoré de la *Bronze Star* avec feuilles de chêne pour contact avec l'ennemi et bravoure au combat. Il n'a pas dix-neuf ans qu'il se couvre de gloire.

Les deux auteurs Philippe Pelaez à qui l'on doit la série *Pinard de guerre* et Olivier Frasier qui a notamment dessiné pour le collectif *Cicatrices de Guerre*, nous plongent dans le quotidien de ce jeune texan qui a fait partie de la première vague du débarquement de Provence en août 1944, et combattu pendant toute la campagne de France.

Au sortir de deux années de combat, entrecoupés de quelques séjours à l'infirmerie, il avait reçu les plus prestigieuses décorations : *Medal of Honor*, *Distinguished Service Cross*, deux *Silver Star*, *Legion of Merit*, deux *Bronze Star*, trois *Purple Heart*, et la Légion d'honneur... ■

Une superbe bande-dessinée d'un vrai héros qui après-guerre deviendra une vedette d'Hollywood.

AUTEURS : PHILIPPE PELAEZ ET OLIVIER FRASIER
Éditions Grand Angle - 16,90 €



LA PACIFICATION FRANÇAISE DU MAROC, 1904-1934

Autrefois sous domination britannique, le Maroc tombe sous protectorat français après la signature de l'Entente cordiale, en 1904, entre le président Émile Loubet et le roi Édouard VII. Cet accord mécontente fortement l'empire allemand. Dans un premier temps, l'empereur Guil-

laume II débarque à Tanger pour s'entretenir avec le sultan Moulay Abd al-Aziz (1905). Ce qui débouche quelques mois plus tard sur la conférence d'Algésiras (1906) donnant un droit de regard allemand sur les affaires marocaines.

Dans un deuxième temps, après l'intervention de troupes françaises pour réduire une révolte contre le sultan, Berlin envoie une canonnière, la *SMS Panther* au large d'Agadir, estimant que cette intervention française viole les accords d'Algésiras... Cependant, la France parvient à imprimer son influence, mise en parenthèse par la Première Guerre mondiale.

Le Maroc reste une terre complexe et très convoitée, rappelle Rémy Porte. N'oublions pas qu'aux termes du traité hispano-français du 27 novembre 1912, une partie du pays (localisée dans le Nord) est aussi sous domination espagnole sur une superficie d'environ 20 000 km². Cette signature intervient quelques mois après la nomination du général Hubert Lyautey comme résident général.

La pacification du Maroc ne s'effectue pas sans heurt. La présence française, mais aussi espagnole y est fortement contestée par des tribus rebelles au pouvoir et soutenues par des puissances étrangères.

Au fil des pages, Rémy Porte souligne comment les soldats français, à la fois combattants et bâtisseurs, ont été des pionniers et que leur sacrifice (8 500 tués, dont 650 officiers) ont assuré la construction du Maroc moderne. ■

En levant le voile sur un épisode trop méconnu de l'histoire de l'armée française, Rémy Porte nous entraîne dans des aventures politiques, diplomatiques et militaires passionnantes. Encore un ouvrage de référence pour cet historien hors pair.

AUTEUR : RÉMY PORTE
Lemme EDIT - 21 €

EXPOSITION

EXPLORATIONS

UNE AFFAIRE D'ÉTAT



Le musée de l'Armée propose une exposition majeure intitulée « Explorations : une affaire d'État ? ». Ce parcours inédit retrace trois siècles d'aventures françaises, des abysses à l'espace, mettant en lumière le rôle prépondérant des forces armées dans la maîtrise des nouveaux horizons.

L'exposition souligne que l'exploration n'est pas qu'une quête scientifique, mais un levier de puissance et de souveraineté.

Dès le XVIII^e siècle, avec des figures comme Bougainville ou Dumont d'Urville, le militaire est mobilisé pour sa polyvalence : navigation, cartographie, ingénierie et sécurité. Le parcours analyse cette transition des missions de prestige monarchique vers les conquêtes territoriales du XIX^e siècle, pour aboutir aux défis technologiques et géopolitiques contemporains. Les officiers de Marine, du Génie ou de l'armée de l'Air y apparaissent comme des pionniers de la logistique en milieux hostiles.

Parmi les temps forts, on notera la présentation du Scarbée d'Or, une autochenille restaurée de la mission transsaharienne de 1922 menée par l'officier Audouin-Dubreuil. L'exposition projette également le visiteur vers l'avenir, évoquant la surveillance des grands fonds marins et l'espace, nouveau champ d'action illustré par le parcours du colonel Sophie Adenot, actuellement en mission dans la Station spatiale internationale (ISS).

À travers 300 ans d'histoire, cette « affaire d'État » rappelle que l'audace technologique et humaine reste, pour nos armées, le fondement indispensable de l'influence de la France. Une plongée fascinante dans l'ADN opérationnel de l'exploration militaire. ■

En retraçant trois siècles d'expéditions, des profondeurs marines à l'espace, cette exposition démontre avec brio que l'exploration militaire constitue, au-delà de la science, un levier stratégique essentiel à la souveraineté et au rayonnement de la France.

Conditions d'accès

- Jusqu'au dimanche 16 août 2026
- 10h-18h
- Accès avec le billet du Musée de l'Armée
- Salle d'exposition temporaire - 3^e étage

EXPOSITION

ROBERT CAPA,

PHOTOGRAPHE DE GUERRE

Le musée de la Libération de Paris-musée du général Leclerc-musée Jean Moulin consacre une exposition d'envergure à Robert Capa, figure tutélaire du photojournalisme de guerre. Cette rétrospective, réalisée avec la collaboration de Magnum Photos, propose une relecture contextualisée de l'œuvre de celui qui a façonné la figure moderne du reporter engagé.

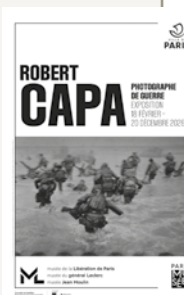
Né Endre Friedmann en 1913, cet exilé hongrois a forgé sa légende sur les fronts les plus périlleux. Le parcours retrace son itinéraire, de la guerre civile espagnole en 1936 – où il perdit sa compagne Gerda Taro – jusqu'aux théâtres d'opérations de la Seconde Guerre mondiale.

Témoin unique, il est l'un des rares photographes civils à débarquer avec les troupes américaines à Omaha Beach le 6 juin 1944, saisissant l'effroi de l'assaut sous le feu ennemi. Il suivra ensuite la 2^e division blindée lors de la Libération de Paris, documentant les combats de rue et la liesse populaire.

L'exposition rassemble 160 pièces, dont plus de soixante tirages d'époque, des magazines, et des objets personnels. Une découverte majeure est également présentée : des films d'archives de 1944, analysés par l'équipe du musée, permettent d'apercevoir Capa « à l'œuvre » dans les rues de la capitale.

Décoré de la *Medal of Freedom* par le général Eisenhower, Capa mourra en mission en 1954 durant la guerre d'Indochine, après avoir marché sur une mine. Cette exposition rend hommage au "style Capa", cette immersion directe et risquée indispensable pour témoigner de la réalité des conflits. ■

Une visite essentielle pour comprendre l'histoire par l'objectif d'un homme qui plaçait le scoop au bout de son Leica. Un hommage mérité à Robert Capa qui a façonné la figure nouvelle du photographe de guerre.



Conditions d'accès

- Jusqu'au dimanche 20 décembre 2026
- Musée de la Libération de Paris
- Du mardi au dimanche, de 10h à 18h
- Réservation recommandée : www.museeliberation-leclerc-moulin.paris.fr

Communiqué aux associations

Votre adhésion permet à l'UNOR d'agir pour la cause des réserves et de vous en informer.

Soutien individuel des officiers de réserve en associations affiliées

2026 ⁽³⁾

Activités : 11 €

Communication : 18 €

Jeunes officiers de réserve en association

Recevez *Armée & Défense* pendant 2 ans pour le prix d'un abonnement annuel (18 €).

Consultez votre AOR



<https://unor-reserves.fr>

LE SITE INTERNET
DE L'UNION NATIONALE
DES OFFICIERS DE RÉSERVE

Toute l'actualité
de la réserve
opérationnelle
et citoyenne

INTERACTIVITÉ avec votre revue

Lorsque vous apercevez ce symbole dans l'une des pages de la revue, rendez-vous sur notre site Internet : des documents, des informations et des photos complètent les articles publiés.

<https://unor-reserves.fr>

■ Bulletin d'abonnement ⁽¹⁾

■ Changement d'adresse ⁽²⁾

Nom

(lettres CAPITALES, une lettre par case, une case entre deux mots)

Prénom

Adresse
complète

Numéro - Résidence (RES) - Bâtiment (BAT) - Escalier (ESC) - Appartement (APP),
Rue - Avenue (AV) - Boulevard (BD) - Chemin (CH) - Lieu-dit (LD) - Boîte postale (BP)

Code postal

Commune - Pays et/ou secteur postal

■ Règlement par chèque bancaire

■ Bulletin et chèque de règlement à libeller et à expédier à :

Armée & Défense - UNOR - 12 rue Marie-Laurencin - 75012 Paris (France)

Tarif ⁽³⁾ pour 1 an	France	Etranger	Prix au numéro
Abonnement individuel	20 €	22 €	8 €

Signature

numéro abonné date effective du changement d'adresse

⁽¹⁾ Cochez la case souhaitée.

⁽³⁾ Décision de l'assemblée générale de l'UNOR de novembre 2014.

⁽²⁾ Changement d'adresse : joindre votre dernière étiquette Armée & Défense ou

MONUMENTS HISTORIQUES

LE PROTOCOLE CULTURE-DÉFENSE

Depuis 1983, les ministères de la Culture et des Armées ont signé un partenariat visant à préserver et valoriser l'héritage culturel des armées. Il s'agit du protocole Culture-Défense (PCD) reconduit depuis 2005.

Qu'est-ce qu'un monument historique ? Selon la définition livrée par le ministère de la Culture, il s'agit d'un immeuble (bâti ou non bâti : parc, jardin, grotte...) ou d'un objet mobilier (meuble ou immeuble par destination) « recevant un statut juridique particulier destiné à le protéger pour son intérêt historique, artistique, architectural, mais aussi technique ou scientifique afin qu'il soit conservé, restauré et mis en valeur. Ce statut de "monument historique" est une reconnaissance par la Nation de l'intérêt patrimonial d'un bien. »

UNE PROTECTION QUI ENGENDRE DES SERVITUDES

Cette protection implique « une responsabilité partagée entre les propriétaires et la collectivité nationale au regard de sa conservation et de sa transmission aux générations à venir ». Elle engendre un certain nombre de servitudes. Il est ainsi interdit de détruire (ou déplacer) un monument historique ni faire l'objet de travaux de restauration (ou modi-

fications) sans l'accord préalable de l'architecte en chef des monuments historiques (ACMH) et de l'architecte des bâtiments de France, qui relèvent du ministère de la Culture.

UN ACCORD DEPUIS 1983

Le patrimoine affecté au ministère des Armées comprend quelque 160 immeubles classés monuments historiques ou inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques, selon le MINARM. Il s'agit d'ouvrages « d'un haut intérêt culturel, architectural et historique » tels que l'Hôtel national des Invalides, le Lycée militaire d'Autun, le Fort Saint-Louis à Fort-de-France, la Citadelle de Lille...

Le site Internet *Mémoire des Hommes* propose une carte interactive pour découvrir 196 musées, sites et monuments historiques et patrimoniaux classés ou inscrits au titre des Monuments historiques.

« L'intérêt que manifeste traditionnelle-



© DR

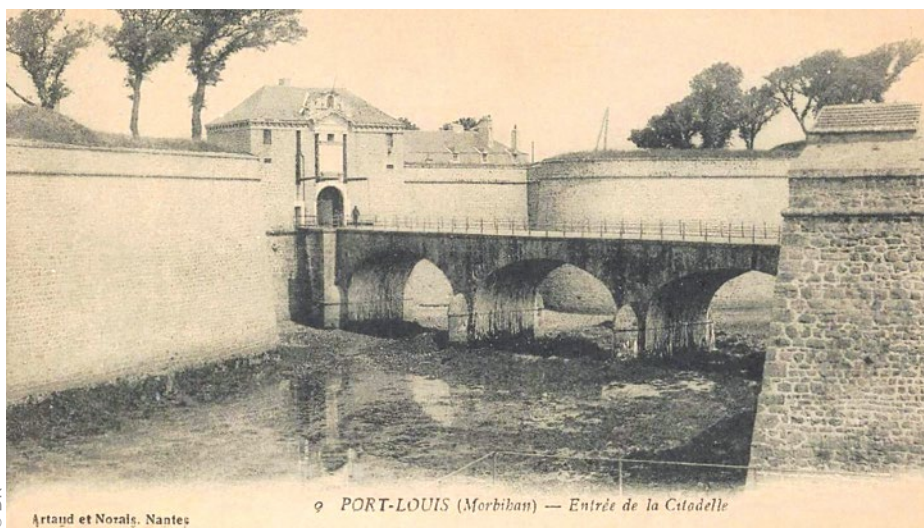
ment la Défense à l'égard de son patrimoine, signale le ministère des Armées, a conduit à la signature, en 1983, d'un protocole Défense-Culture qui a été reconduit en 1990 et 1994, avant d'aboutir à la signature du protocole d'accord du 17 septembre 2005 ».

Le MINARM précise également que ces accords « visent à préserver et valoriser l'héritage culturel des armées grâce à un partenariat qui se traduit par un effort financier conjoint des deux ministères qui y consacrent des crédits répartis à parité entre les deux administrations. »

UN MANQUE DE TRANSPARENCE ?

Dans une question écrite posée en juillet 2025^[1], le sénateur Yves Bleunven attirait l'attention de la ministre de la Culture « sur le manque de transparence dans la méthodologie de définition des monuments bénéficiaires du protocole Culture-Défense. »

^[1] Sénat : question écrite n° 05703 du 17 juillet 2025 (réponse du 16 avril 2026).



Carte postale des années 1920 dévoilant l'entrée de la citadelle de Port-Louis dans le Morbihan.

Selon le sénateur, il semblerait que « certaines communes disposant de ce type d'infrastructures soient exclues unilatéralement du protocole, parfois sans notification préalable. Ainsi, ces décisions injustifiées les privent d'un accompagnement pourtant essentiel à la préservation de leur patrimoine, dont la charge financière est souvent lourde à assumer seules. » À la suite de cette remarque, le sénateur demandait à la ministre de la Culture de « préciser les critères d'éligibilité retenus par le protocole ainsi que les modalités de notification des décisions d'exclusion. » Celle-ci a répondu que « ce protocole pose une exception au principe de non-financement, par le ministère de la Culture, de travaux sur les monuments historiques de l'État, protégés au titre des monuments historiques et affectés à d'autres départements ministériels ou à leurs établissements publics. »

PRIORITÉ DONNÉE AUX TRAVAUX D'URGENCE

En effet, « s'agissant du patrimoine bâti appartenant à l'État et affecté au ministère des Armées et des Anciens combattants, les deux ministères ont établi un programme de travaux de restauration et en ont délégué la maîtrise d'ouvrage aux directions régionales des affaires culturelles (DRAC) et, pour la région Île-de-France, à l'Opérateur pour le patrimoine et les projets immobiliers de la culture (OPPIC). »

Tous les ans, un choix se porte sur une liste « des monuments et des opérations à engager, la programmation est établie lors de réunions entre les services centraux des deux ministères ». Plusieurs critères sont pris en considération pour sélectionner les monuments et les opérations à mener, indique le ministère de la Culture qui précise aussi qu'une priorité est donnée « aux travaux d'urgence à engager sur les monuments dont l'état sanitaire est très dégradé (maçonneries du môle du fort du Mengant à Plouzané (29), fortifications de Port-Louis (56) ou remparts du fort Saint-Louis en Martinique), ou qui sont

inscrits sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO (fortifications de Vauban) ». L'autre critère essentiel consiste à « assurer, année après année, la restauration complète d'un édifice en plusieurs phases (citadelle de Lille (59), fort de Saint-Vaast-la-Hougue (50)). »

SEUL LE PATRIMOINE DU MINARM

Le ministère de la Culture souligne enfin que le patrimoine militaire propriété des collectivités territoriales ou de personnes privées ne peut pas bénéficier du protocole Culture-Défense (PCD) car celui-ci ne concerne que les monuments historiques du ministère des Armées et des Anciens combattants.

Néanmoins, dès lors que ce patrimoine est protégé au titre des monuments historiques, « il peut cependant bénéficier de subventions du ministère de la Culture pour des projets liés à des études, à son entretien, à sa réparation ou à sa restauration, à l'issue d'une instruction conduite sous le contrôle scientifique et technique des conservations régionales des monuments historiques, au sein des DRAC. »

Ainsi, en 2024, le patrimoine militaire n'appartenant pas à l'État a représenté 6% des subventions d'investissement attribuées par les DRAC. ■



Sources : ministère de la Culture, ministère des Armées et des Anciens combattants, Sénat.

LE MINARM EST LE 2^E ACTEUR CULTUREL DE L'ÉTAT

Deuxième acteur culturel de l'État, le ministère des Armées et des Anciens combattants ouvre des monuments historiques au grand public chaque année lors des Journées européennes du patrimoine (JEP).

Ainsi, lors de l'édition 2024, 122 sites militaires (casernes, bases, sémaphores, musées, cercles de garnisons, etc.) ont été ouverts aux visiteurs en France et dans les territoires ultramarins, dont 62 exceptionnellement.

Pas moins de 144 000 visiteurs ont pu découvrir quinze musées d'armes, 700 000 objets culturels d'exceptions dans les collections, 160 monuments classés ou inscrits Monuments historiques, dix Hauts lieux de la mémoire nationale.

En termes de fréquentation, l'École militaire de Paris est le premier site militaire visité en France chaque année (hors musée des Invalides) avec 8 000 à 10 000 visiteurs en moyenne. Le site ouvre l'accès à des lieux historiques habituellement fermés au grand public, propose des expositions thématiques, des reconstitutions historiques, des démonstrations équestres, des animations à caractère patrimoniales pour les enfants et accueille des exposants spécialisés sur les thématiques histoire et patrimoine. Prochaine édition des JEP, partout en France : 19 et 20 septembre 2026.



EFFET DES REPORTS DE CHARGE SUR LA TRÉSORERIE DES ENTREPRISES FRANÇAISES DE L'ARMEMENT

Question écrite n° 07797 (Sénat)

26 février 2026 – M. Hervé Maurey attire l'attention de Mme la ministre de l'Action et des comptes publics sur l'effet des reports de charge sur la trésorerie des entreprises françaises de l'armement.

Le rapport du sénateur Dominique De Legge intitulé « Les perspectives de financement des objectifs fixés par la loi de programmation militaire » publié le 14 mai 2025 a montré que les reports de charge de la mission « Défense » des lois de finances sont passés de 3,88 à 8,02 milliards d'euros entre fin 2022 et fin 2024, soit une augmentation de 106,8% en 2 ans.

Si la trésorerie des grandes entreprises de la défense permet de faire face au report du paiement des commandes de l'État d'une année à l'autre, ce n'est pas le cas des petites et moyennes entreprises du secteur dont le rôle de sous-traitant est indispensable au fonctionnement de la base industrielle et technologique de défense du pays.

Or, à l'occasion de ses vœux aux armées le 15 janvier 2026, le président de la République a pointé la seule responsabilité des entreprises françaises pour les retards du pays en matière « d'économie de guerre » en indiquant « nous avons besoin de produire plus vite, de produire en volume, de massifier encore davantage », sans intégrer cette situation qui peut incontestablement leur poser problème.

Il souhaite donc connaître les mesures que compte prendre le Gouvernement

afin que l'État paie rapidement ses commandes militaires.

Réponse publiée le 14 mai 2026

La Revue nationale stratégique de 2025 fixe l'objectif de disposer d'une « économie qui se prépare à la guerre ». Cette ambition repose notamment sur la forte mobilisation du tissu industriel et sur des actions concrètes du ministère des armées et des anciens combattants en faveur de ses fournisseurs.

Le ministère est particulièrement attentif aux délais de paiement et au report de charges. Le respect des délais de paiement, tels que prévus par la loi n° 2013-100 du 28 janvier 2013, participe à la qualité de la relation que le ministère entretient avec ses fournisseurs. En vertu des articles R. 2192-10 et R. 2192-11 du code de la commande publique, le délai global de paiement (DGP) maximal est fixé à 30 jours, porté à 50 jours pour les établissements de santé (applicable au service de santé des armées).

En cas de dépassement de ces délais, la réglementation prévoit, au profit de tout fournisseur titulaire ou sous-traitant à paiement direct, le versement obligatoire d'intérêts moratoires. Le ministère s'est engagé depuis 2018 à réduire progressivement ses délais de paiement avec un objectif de délai maximal de 20 jours.

L'instruction ministérielle du 3 juillet 2024 décline cet objectif, en particulier pour les entreprises de taille intermédiaire (ETI), les petites et moyennes entreprises (PME) et

les startup. Les résultats observés en matière d'exécution financière attestent de l'efficacité de ces orientations. En 2025, le DGP du ministère s'établit à 19,1 jours, soit une diminution de 3,8 jours par rapport à 2018, respectant ainsi le plafond ministériel de 20 jours. S'agissant plus particulièrement des PME, le DGP a été réduit à 14,6 jours, en baisse de 6,1 jours par rapport à 2018, malgré une progression de l'activité de dépense du ministère.

Les efforts déployés pour atteindre ces objectifs ont permis au ministère de conserver le label « relations fournisseurs et achats responsables » détenu depuis 2014, attestant du renouvellement de la confiance du médiateur des entreprises. Le ministère continue de s'engager en faveur de la maîtrise des délais de paiement aux entreprises, notamment à l'égard des PME, ETI et startup, en ciblant une réduction plus importante du DGP pour l'exercice 2026 et les suivants.

Si le report de charges peut contribuer, en fin de gestion annuelle, à l'allongement temporaire des délais de paiement, le ministère veille à ce que ses conséquences ne pèsent pas sur les PME.

Le report de charge permet par ailleurs de ne pas interrompre la mise en œuvre de la programmation militaire, en passant à l'industrie les commandes aux dates prévues et en assurant une lisibilité aux industriels sur ce point. Plafonné et maîtrisé, il fait l'objet d'un suivi étroit, et le ministère se mobilise pour en réduire le poids à l'horizon 2030. ■



SUIVI BUDGÉTAIRE DE LA RÉSERVE OPÉRATIONNELLE DE LA GARDE RÉPUBLICAINE

Question écrite n° 06320 (Sénat)

16 octobre 2025 – M. Philippe Folliot attire l'attention de Mme la ministre des Armées et des Anciens combattants sur le suivi budgétaire de la réserve opérationnelle

de la Garde républicaine. Selon le dernier point de situation établi par le commandement de la gendarmerie pour les réserves et la jeunesse (CRJ), la Garde républicaine a consommé, au 1^{er} septembre 2025, 102% des

crédits alloués à sa réserve opérationnelle pour l'ensemble de l'exercice budgétaire (15 novembre 2024 - 15 novembre 2025).

En conséquence, il a été décidé de suspendre les missions de réserve au profit de

la Garde républicaine entre le 1^{er} septembre et le 15 novembre 2025.

Il appert que la réserve opérationnelle de la Garde républicaine a consommé tous ses crédits sur seulement 79,45% de la période d'emploi (soit 290 jours sur 365). En conséquence, aucune mission n'est prévue durant 75 jours pour compenser cette consommation excessive.

Or, les réservistes jouent un rôle essentiel en assistant le personnel d'active sur des missions stratégiques et sensibles, notamment sur des sites clefs tels que le palais de justice de Paris, l'Hôtel de Brienne, l'hôtel de Matignon, le Palais Bourbon ou le Palais du Luxembourg.

Leur mobilisation permet d'alléger la charge des gendarmes d'active et de maintenir un haut niveau de sécurité.

La situation actuelle, avec une consommation anticipée des crédits, empêche la Garde républicaine de mobiliser les réservistes sur l'ensemble de l'année, ce qui crée un déséquilibre important et augmente la charge opérationnelle du personnel d'active sur la période de non-emploi des réservistes.

Dans ce contexte, il souhaiterait connaître, les raisons ayant conduit à l'épuisement anticipé des crédits de la réserve opérationnelle, alors que seule une partie de la période d'emploi avait été effectuée et les dispositifs ou outils qui pourraient être mis en place pour assurer un suivi budgétaire plus précis et une meilleure maîtrise des crédits, afin de garantir une présence régulière et continue des réservistes tout au long de l'année.

Réponse du ministère de l'Intérieur publiée le 23 avril 2026

La réserve opérationnelle de la gendarmerie nationale a connu en 2025 un cadre budgétaire plus contraint que celui de 2024 : 75,6 M € ont été alloués à l'enveloppe réserve opérationnelle du P152 en loi de finances 2025, soit une baisse de la ressource initiale de 15 M € par rapport à 2024 (hors effet JOP).

Ainsi, ces contraintes ont été supportées par les différentes formations administratives, parmi lesquelles la Garde républicaine. Celles-ci ont été conduites à opérer différents choix en gestion, en fonction de leurs impératifs opérationnels, ne permettant pas toujours de lisser l'emploi des réservistes sur l'année, notamment en cas de forte activité estivale. Le montant de l'enveloppe réserve 2025, notifié à la Garde républicaine, était de 0,84 M €.

Si l'emploi des réservistes opérationnels a été ralenti à compter du 1^{er} septembre 2025, la Garde républicaine a néanmoins continué d'employer des réservistes jusqu'à la fin de l'année. Ainsi, sur l'ensemble des missions réalisées, la Garde républicaine a employé en moyenne 1 065 jours de réserve par mois, avec autour de 1 100 voire 1 200 jours en début d'année et un pic à près de 1 800 en juillet, puis un ralentissement en fin d'année. Pour son propre compte, la moyenne est de l'ordre de 700 jours de réserve par mois, avec un pic à 1 400 en juillet.

Ces évolutions suivent les besoins opérationnels, avec une activité chargée en février-mars et à l'été en raison des dispo-

sitifs hivernaux (DHPP) et estivaux (DEPP) de protection des populations, ainsi que l'impact des préparations militaires (PMG) en juillet.

Par ailleurs, il convient de préciser que la Garde républicaine a bénéficié d'abondements successifs, d'abord en septembre 2025 puis fin octobre 2025 pour tenir compte notamment de besoins opérationnels justifiés. Aussi, son activité a été soutenue par certaines conventions, qui financent près de 25% de l'activité de sa réserve opérationnelle (convention transilien, Poséidon, et protocole avec le ministère des Armées).

Sur le programme 152, le total des crédits réserves consommés par la Garde républicaine à la fin décembre 2025 s'élevait à plus de 1,15 M €, avec un effort permis par la notification de crédits liés aux conventions en complément de l'enveloppe initiale 2025 de 0,84 M €.

S'agissant du pilotage des crédits, il a fait l'objet d'un suivi étroit entre les services de la direction générale en charge de la masse salariale, le commandement des réserves et de la jeunesse (CRJ) et les formations administratives, dont les besoins sont différents avec une consommation des crédits réserves qui n'est pas linéaire.

Aussi, la loi de finances 2026 porte un effort sur le renforcement de la réserve opérationnelle, avec une enveloppe de 100 M €, soit +24 M € par rapport à 2025, afin de permettre la montée en puissance vers la cible de 50 000 réservistes à horizon 2030, et un emploi à hauteur de 25 jours par réserviste et par an. ■



CALCUL DE LA RETRAITE ET SERVICE NATIONAL LONG

Question écrite n° 03789 (Sénat)

23 mars 2026 – M. Michel Canévet appelle l'attention de Mme la ministre auprès de la ministre du Travail, de la Santé, de la Solidarité et des Familles, chargée du Travail et de l'Emploi sur les difficultés rencontrées dans le calcul de la retraite, notamment avec la prise en compte du service national.

En effet, selon l'article L. 63 du code de service national, c'est le temps de service national effectif qui est comptabilisé dans le calcul de l'ancienneté de service exigée pour la retraite : « Le temps de service national actif est compté, dans la fonction publique, pour sa durée effective dans le calcul de l'ancienneté de service exigée pour l'avancement et pour la retraite. Le

temps obligatoirement passé dans le service militaire ou le service de défense en sus du service national actif est pris en compte intégralement pour l'avancement et pour la retraite ».

Or, selon l'article D. 16-2 du code des pensions civiles et militaire de retraite les trimestres réputés cotisés au titre du service national ne peuvent excéder quatre

trimestres. « (...) Les trimestres réputés cotisés dans le régime des pensions civiles et militaires de retraite et dans les autres régimes obligatoires de base sont pris en compte dans les limites suivantes : 1° Les trimestres réputés cotisés au titre du service national ne peuvent excéder quatre trimestres (...) ».

Ces deux articles paraissent donc en opposition puisque l'un se réfère à une durée effective, tandis que l'autre impose un plafond trimestriel, ce qui peut impacter l'application équitable du calcul des droits à la retraite, notamment lorsque certaines périodes de services militaires vont au-delà de 12 mois (quatre trimestres), comme par exemple les volontaires du service national actif (VSNA).

Ce dispositif fixe en effet la durée du service national actif accompli en coopération en qualité d'enseignant à 16 mois (durée légale prévue par les articles L. 9 et suivants du code du service national) avec possibilité d'une période complémentaire de 8 mois (soit 24 mois au total) pour terminer l'année scolaire.

Il lui demande donc si une réforme ou une clarification juridique est à l'étude afin

d'harmoniser ces dispositions et d'éviter toute inégalité de traitement entre les bénéficiaires concernés, notamment pour ceux ayant effectué une période supérieure à 12 mois.

Réponse publiée le 7 mai 2026

L'article L. 63 du code du service national dispose que « le temps de service national actif est compté, dans la fonction publique, pour sa durée effective dans le calcul de l'ancienneté de service exigée pour l'avancement et pour la retraite » et que « le temps obligatoirement passé dans le service militaire ou le service de défense en sus du service national actif est pris en compte intégralement pour l'avancement et pour la retraite ».

Ces dispositions ont ainsi pour objet de garantir que l'ensemble de la période de service national effectivement accomplie soit intégrée dans la carrière de l'agent et prise en compte au titre de la durée totale d'assurance servant à l'ouverture et à la liquidation des droits à pension. L'article D. 16-2 du code des pensions civiles et militaires de retraite poursuit, quant à lui, une finalité différente. Il vise à encadrer

le nombre de trimestres réputés cotisés pour l'ouverture du droit à un départ à la retraite anticipée pour carrière longue.

À ce titre, il prévoit que « les trimestres réputés cotisés au titre du service national ne peuvent excéder quatre trimestres ».

La limite de quatre trimestres s'applique ainsi uniquement pour l'appréciation des trimestres ouvrant droit à une retraite anticipée pour carrière longue.

En effet, ce dispositif permet un départ à la retraite anticipée, à partir de 58, 60, 62 ou 63 ans pour les assurés ayant respectivement commencé à travailler avant 16, 18, 20 ou 21 ans.

Dès lors, pour bénéficier de ce départ anticipé, les trimestres pris en compte sont en effet appréciés de façon plus stricte que pour le calcul de la durée d'assurance. Il n'existe dès lors aucune contradiction entre ces deux dispositions : la première prévoit la prise en compte de l'ensemble de la durée de service national dans la carrière de l'agent, tandis que la seconde fixe un plafond spécifique applicable uniquement dans le cadre d'une demande de départ anticipé à la retraite pour carrière longue. ■

L'ASUNOR



L'association intitulée Action sociale de l'Union nationale des officiers de réserve et organisations de réservistes (ASUNOR), fondée en 1956 et reconnue d'utilité publique par décret publié au Journal officiel du 25 février 1967, a pour but :

- d'aider les organisations membres de l'Union nationale des officiers de réserve et des organisations de réservistes (UNOR) dans l'assistance que celles-ci apportent à leurs adhérents, réservistes, réservistes admis à l'honorariat de leur grade, anciens réservistes et anciens militaires d'active, et à leurs familles ;
- d'œuvrer à la coordination des activités d'assistance des organismes institutionnels et associatifs qui exercent une action sociale au profit des réservistes et de leurs familles.

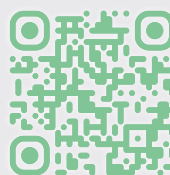
<https://unor-reserves.fr/lasunor/>

Engagés, Ensemble

En tant que réserviste, vous êtes confronté aux mêmes risques que le personnel d'active.

La Mutuelle d'Assurance des Armées et Allianz Défense et Sécurité unissent leurs forces pour vous proposer le contrat Spécial Réserve⁽¹⁾, une protection abordable et complète, à la hauteur de votre engagement.

Faisons
connaissance !



Mutuelle d'Assurance des Armées et Allianz Vie

Mutuelle d'Assurance des Armées : Société d'Assurance Mutuelle à cotisations fixes -
Entreprise régie par le Code des assurances, créée en 1931 - 27 rue de Madrid, 75008 Paris -
Siret 784 338 451 00015

Allianz Vie : Société anonyme au capital de 681.879.255 € - 340 234 962 RCS Nanterre -
Entreprise régie par le Code des assurances - 1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex

⁽¹⁾ Contrat assuré par la Mutuelle d'Assurance des Armées, société d'Assurance Mutuelle à cotisations fixes





GMF mène plus de 2 000 actions de prévention du risque routier chaque année.

Découvrez nos actions sur gmf.fr



Assurément
Humain